



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Compte rendu de la séance du  
12 novembre 2025**

**APPLICATION DU STATUT DE PARIS**

**PARTIE. LIVRE V. TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le 12 novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures huit, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du 16/10 deux mille vingt-cinq qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent. e. s :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Dorine BREGMAN, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Gauthier CARON-THIBAULT, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Martine FIGUEROA, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Audrey PULVAR ; Raphaëlle RÉMY-LELEU, Julien ROUET, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Absent·e·s ayant donné pouvoir :

Jean-Paul MAUREL à Jacques BOUTAULT

Benoîte LARDY à Catherine TRONCA

Yohann ROSZÉWITCH à Ariel WEIL

Jimmy BERTHÉ à Gauthier CARON-THIBAULT jusqu'à son arrivée à 20 h 31

Antoine SIGWALT à Aurélien VÉRON

Audrey PULVAR, a quitté la séance à 22 h 21

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 08.

**Ordre du jour**

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**2025 PC 22** Désignation du secrétaire de séance

**2025 PC 23** Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 30 septembre

**2025 PC 24** Dotations de l'état spécial du secteur Paris Centre pour l'année 2026, au titre du Budget primitif

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2025 DU 122** Dénomination rue Jean-Louis Debré (1<sup>er</sup>)

**2025 DAC 63** Subvention d'investissement (150 000 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 18<sup>e</sup>)

**2025 DAC 66** Subvention (14 150 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville pour le projet d'Académie du théâtre (Paris Centre et 18<sup>e</sup>)

**2025 DAC 139** Subventions d'équipement (327 600 euros) et conventions avec sept structures relevant des arts visuels (Paris Centre, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>)

**2025 DAC 169** Subventions (386 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour grandir et l'héritage olympique



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DAC 302** Protocole d'accord relatif à la future occupation du domaine public de l'Hôtel Salé et au projet d'un jardin de sculptures par le musée national Picasso, au 5, rue de Thorigny Paris 3<sup>e</sup>

Adoption de la procédure d'urgence

**VŒU RATTACHÉ**

**VPC 2025 43** Vœu proposé par Ariel Weil et les élus de la majorité de Paris Centre, rattaché à la DAC 302, relatif au projet d'un jardin de sculptures par le musée national Picasso

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2025 DAC 302 (suite)** Protocole d'accord relatif à la future occupation du domaine public de l'Hôtel Salé et au projet d'un jardin de sculptures par le musée national Picasso, au 5, rue de Thorigny Paris 3<sup>e</sup>

**2025 DAC 450** Subventions (7 000 euros) en faveur de deux associations proposant des manifestations littéraires

**2025 DGRI 37** Subvention (5 000 euros) à l'iReMMO pour l'organisation du festival de littérature contemporaine du Maghreb et du Moyen-Orient « Adab »

**2025 DJS 22** Héritage des Jeux : Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000 €) à 47 associations pour le financement de 47 projets

**2025 DAE 29** Conventions et subventions (247 500 euros) en faveur de 18 structures de l'entrepreneuriat social et avenant à convention en faveur de la société coopérative d'intérêt collectif Base Commune

**2025 DAE 117** Subventions (518 600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions

**2025 DAE 136** Budget Participatif – Conventions et subventions (55 000 euros) à la SARL entreprise d'insertion La Conciergerie Solidaire 75

**2025 DAE 167** Conventions et subventions (941 000 €) à 21 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont un projet soutenu au titre du budget participatif

**2025 DAE 170** Clôture des opérations Vital'Quartier



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DASCO 87** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), subventions d'équipement (155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros)

**2025 DFPE 77** Subventions complémentaires aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (216 412 euros)

**2025 DFPE 171** Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir

**2025 DDCT 177** Assemblées citoyennes d'arrondissement

**2025 DLH 210** Réalisation, 3-11 et 6-8 rue du Pont Louis-Philippe et 4-10 rue des Barres (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 87 logements sociaux par la RIVP - Subvention (1 117 803 euros)

**2025 DLH 193** Réalisation au 78, rue des Gravilliers (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 4 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (48 350 euros)

**2025 DLH 252** Réalisation au 9, rue Pierre Lescot/92-94 rue Rambuteau (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (160 657 euros)

**2025 DLH 315** Réalisation 35 rue Quincampoix (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (244 091 euros)

**2025 DLH 361** Réalisation au 8, place des Vosges d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (6 PLA I - 3 PLUS - 8 PLS) par CDC Habitat Social - Subvention (2 300 101 euros)

**2025 DLH 303** Location de l'Hôtel de Fourcy situé 8, place des Vosges (Paris Centre) à CDC HABITAT SOCIAL - Bail emphytéotique

**2025 DLH 319** Location de l'immeuble 18, rue du Mail (Paris Centre) à Elogie-Siemp - Bail emphytéotique

**2025 DLH 159** Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 9-11, rue Pavée (Paris Centre) d'un programme de création de 12 logements sociaux par Paris Habitat. Subvention (950 000 euros)

**2025 DLH 191** Location de l'immeuble 210, rue Saint-Denis (Paris Centre) à Paris Habitat OPH - Avenant au bail emphytéotique



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DLH 202** Réalisation au 39, rue Meslay (Paris Centre) d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées de 29 logements sociaux par Habitat Social Français – Subvention (202 332 euros)

**2025 DLH 355** Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs - Bilan n+1 de l'année 2024

**2025 DLH 371** Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

**2025 DLH 372** Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

**2025 DSOL 168** 7 subventions d'investissement (254 728 euros) et 1 subvention de fonctionnement (9 543 euros) pour des associations mettant en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion. Conventions et Avenants

**2025 DSOL 182** Subventions (1 068 242 euros) et 3 conventions (dont 1 convention pluriannuelle et 2 conventions annuelles) avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'insertion des jeunes

**2025 DU 210** Site patrimonial remarquable « Rives de la Seine » - Proposition de délimitation et demande de classement

**2025 DVD 89** Emplacements autocars dans le parking Carrousel Louvre - Convention de mise à disposition (Renouvellement)

**2025 DVD 136** Protocole transactionnel relatif à l'aménagement d'une continuité piétonne entre place de la Bastille et port de l'Arsenal

**2025 DAE 177** Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (2 068 200 euros) et subventions d'investissement (1 200 000 euros), au titre des exercices 2025 et 2026.

**2025 DAE 178** Écoles d'arts appliqués - Dotation de fonctionnement exceptionnelle de 475 000€

**2025 DJS 130** Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025

**VŒU RATTACHÉ**

**VPC 2025 43** (suite) Vœu proposé par Ariel Weil et les élus de la majorité de Paris Centre, rattaché à la DAC 302, relatif au projet d'un jardin de sculptures par le musée national Picasso



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**VŒUX**

**VPC 2025 35** Vœu déposé par Dorine Bregman et les élu-es du groupe Paris Centre en commun, relatif à la lutte contre le dumping social et environnemental dans le textile, face au projet d'implantation de Shein au BHV

**VPC 2025 39** Vœu présenté par Amina BOURI et les élu·e.s Écologistes de Paris Centre relatif à l'installation de Shein au BHV et à la promotion d'une mode durable à Paris

**VPC 2025 42** Vœu présenté par les élu-es groupe Communistes relatif à l'installation de SHEIN au BHV du Marais et à la mise en vente de poupées sexuelles à l'effigie d'enfants par l'entreprise

**VPC 2025 36** Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif au débordement de nombreux événements dans le secteur des Halles

**VPC 2025 37** Vœu présenté par Martine Figueroa et les élu(e)s du groupe Union Capital relatif au renforcement du tri et à la lutte contre les dépôts de déchets des restaurateurs de la rue Beaubourg

**VPC 2025 38** Vœu présenté par Corine Faugeron et les élu·e.s Écologistes de Paris Centre relatif aux victimes civiles des horreurs de la guerre

**VPC 2025 40** Vœu présenté par Amina BOURI et les élu·e.s Écologistes de Paris Centre relatif au projet de réaménagement du Musée du Louvre et à la politique de valorisation du patrimoine national

**VPC 2025 41** Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif à la préservation de l'esprit originel de la Fête de la Musique et à la limitation des nuisances sonores

**QUESTIONS DU PUBLIC**

*Ariel WEIL annonce les pouvoirs et les absences.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Chers élus, c'est une longue journée aujourd'hui qui a commencé par une commémoration, celle du 11 novembre décalée au 12 novembre pour avoir les classes qui étaient présentes ce matin. Deux écoles avaient envoyé des classes pour écouter notre historien, Nicolas OFFENSTADT.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

C'est évidemment une semaine intense à la veille des attentats du 13 novembre 2015 puisque les Parisiennes et les Parisiens sont invités à se rendre à la République. Si vous ne l'avez pas encore fait, je vous invite à y aller en sortant de ce conseil ce soir ou demain matin. Jusqu'à demain, les Parisiennes et Parisiens peuvent déposer des fleurs, des bougies ou simplement se recueillir à la République. Je profite de commencer peu protocolairement pour dire que demain, ce sera les 10 ans des attentats avec une très grande cérémonie qui sera présidée par la Maire de Paris et le président de la République place Saint-Gervais au cœur de Paris Centre puisque c'est là que le jardin mémoriel des attentats a été créé et il sera inauguré officiellement demain en présence principalement des familles des victimes. Par avance, je vous prie de nous excuser, nous n'avons pas eu la possibilité d'inviter les habitants. En revanche, la cérémonie sera retransmise place de la République sur un écran géant qui est déjà installé. Si vous souhaitez ne pas être chez vous, vous pouvez venir place de la République demain pour une cérémonie prévue toute la journée qui commencera à Saint-Denis et se prolongera par les hommages traditionnels devant chacun des cafés qui ont été frappés et du Bataclan. Cette cérémonie nationale sera place Saint-Gervais à partir de 18 heures et retransmise en direct à la télévision, mais aussi place de la République. Voilà l'actualité principale que je voulais vous communiquer.

Si vous me permettez, je souhaiterais commencer le conseil avec une triste nouvelle, la disparition de Michèle HAEGY qui était adjointe de Jean-François LEGARET et qui nous a quittés le vendredi 31 octobre dernier. Je remercie Martine FIGUEROA qui m'a prévenu. Michèle était une figure du 1<sup>er</sup> arrondissement. Elle a consacré une large partie de sa vie au service des habitants du 1<sup>er</sup>, d'abord en tant qu'élue aux côtés de l'ancien maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, Jean-François LEGARET, puis elle a été adjointe, j'en parlais aujourd'hui avec le Président de l'ADRAQH, une fois son mandat achevé elle a poursuivi sous une autre forme associative en tant que Vice-présidente de l'ADRAQH jusqu'à ses derniers jours. Elle avait été Adjointe à la voirie et à l'espace public au sein de l'équipe municipale de Jean-François LEGARET. Je pense qu'elle aurait été heureuse, nous avions pu en parler, d'un certain nombre de projets qui sont encore en cours et qui lui rendront hommage. Je voulais aussi saluer l'habitante historique du quartier puisqu'elle était au Palais-Royal, rue Croix des Petits Champs puis rue Hérold. Elle était engagée en politique depuis 2000 puisqu'elle avait été, je crois, déjà engagée aux côtés de Monsieur Michel CALDAGUÈS auparavant. Vous l'avez connue, Martine et Catherine, toutes les deux élues du 1<sup>er</sup> arrondissement et je voudrais vous donner la parole tour à tour pour en parler. Peut-être Catherine juste après moi et évidemment Martine pour conclure cet hommage avant une minute de silence.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Merci, Monsieur le Maire. Michèle était une figure qu'on ne peut pas oublier, par son franc-parler, par son engagement, par ses convictions et un petit peu son côté tête qui faisait qu'on avait un peu de mal parfois à discuter. C'était une personne entière que j'ai côtoyée pendant que j'étais dans l'opposition. Je l'ai aidée dernièrement à remonter ses courses parce que c'était vraiment difficile, je crois qu'elle était fatiguée et qu'elle avait un petit peu envie que ça s'arrête.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Martine.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Monsieur le Maire, cher Ariel, merci de me laisser la parole. Merci, Catherine de ces mots. Je connaissais déjà Michèle HAEGY en 2014 quand j'ai été élue. On m'a dit « tu vas voir, Michèle n'est pas facile ». J'ai été un peu impressionnée parce que je ne savais pas du tout ce qu'était être élue, mais en fait c'était une femme moderne, paradoxalement. Elle m'a soutenue dans mes premiers pas en tant qu'élue d'arrondissement et nous n'avons pas toujours soutenu le même candidat pour la présidentielle, mais le respect était là et l'amitié aussi. En 2022, elle décide d'adhérer à Horizons et de devenir la doyenne de notre groupe à Paris Centre. Je n'oublierai jamais son soutien lors du décès de mes parents, elle a été présente jusqu'au bout. Je vais vous lire les quelques mots que m'a envoyés Jean-François LEGARET qui est allé au dernier hommage dans la Sarthe cette semaine :

*« Chez elle, l'élégance discrète, la modestie, ne dissimulaient nullement sa forte volonté, son désir d'aboutir, de se rendre utile. Sarthoise de Précigné où nous l'avons mise en terre auprès de ses parents, elle était fidèle à ses attaches, à la SNCF à laquelle elle a consacré la plus grande partie de sa vie professionnelle, à son quartier, à sa paroisse, à son engagement politique et citoyen. »*

*Adjointe au Maire du 1er arrondissement pendant 31 années, on l'appelait Madame voirie [tu vois ce qui t'attend]. On lui connaît des amis, des voisins, des opposants, mais aucun ennemi. Elle s'est consacrée pleinement à sa mission tenant tête si besoin aux responsables des élections municipales et des entreprises, mais avec le seul objectif de servir l'intérêt général. Militante et responsable politique, elle a formé des générations de*



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

*jeunes adhérents en leur inculquant le sens de l'engagement et l'appartenance à une famille dans laquelle on partage des convictions, des valeurs et un certain comportement.*

*Sa vie bien remplie, son exemple et sa riche personnalité laissent ses nombreux amis dans la peine. Le premier arrondissement ne l'oubliera pas. Non, nous n'oublierons pas Michèle HAEGY. »*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Je vous propose une minute de silence.

*Une minute de silence est observée.*

Je vous remercie.

J'ai déjà commencé à annoncer quelques grands rendez-vous :

- la cérémonie de l'armistice était ce matin ;
- j'ai parlé de la cérémonie des attentats, ce sera demain ;
- la fête de Noël traditionnelle pour les enfants le mercredi 10 décembre ;
- les vœux aux habitants le 17 janvier, les invitations sont loin d'être parties ;
- le prochain conseil de Paris, la semaine prochaine du 18 au 21 novembre qui suivra notre conseil ;
- le conseil de Paris Centre le mardi 9 décembre ;
- le conseil de Paris du 16 au 19 décembre.

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**2025 PC 22 Désignation du secrétaire de séance**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de désigner le secrétaire de séance, c'est Jacques BOUTAULT, si vous en êtes d'accord.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Oui, merci Monsieur le Maire. J'accepte bien volontiers, mais puisque vous avez parlé de nouvelles un peu tristes en ce début de conseil, je voudrais pour ma part vous livrer deux bonnes nouvelles. Vous savez que vous vous étiez engagé, Monsieur le Maire, avec l'ensemble de vos conseils à soutenir Cécile KOHLER et Boualem SANSAL. Nous avons appris dans le courant de la semaine dernière que Cécile KOHLER, prisonnière en Iran, avait retrouvé la liberté, elle est peut-être encore actuellement à l'ambassade de France, en tout cas elle est sur le chemin de la maison et Boualem SANSAL vient d'être gracié par le président algérien. Je ne sais pas si les quakémos que nous avons apposés sur le fronton de la mairie y ont contribué, on va dire peut-être, et pour cela je pense que nous pouvons tous collectivement nous en réjouir et nous en féliciter. Voilà une petite mention que je me permettais de faire en ce début de conseil.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Jacques. J'avais proposé que Jacques BOUTAULT soit désigné secrétaire de séance, il l'a bien mérité. Effectivement, nous avons appris pour Boualem SANSAL. J'aime bien imaginer que les banderoles que nous mettons sur la façade de la mairie de Paris Centre sont performatives. Nous avons eu, c'est vrai, du succès je pense à Fariba ADELKHAH. Nous avons une autre tradition à Paris Centre, nous demandons aux prisonniers libérés de venir les décrocher et j'ai hâte que ce soit le cas pour Boualem SANSAL, j'ai hâte que ce soit le cas pour Cécile KOHLER et Jacques PARIS, nous les attendons de pied ferme à Paris.

Donc, si personne n'est contre ni ne s'abstient, c'est Jacques BOUTAULT qui est désigné secrétaire de séance.

*Après vote à main levée, Jacques BOUTAULT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des participants.*



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 PC 23 Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 30 septembre**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il me reste faire vous adopter le procès-verbal de la séance du mardi 30 septembre. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Nous passons, toujours dans le cadre des délibérations propres spécifiques à Paris Centre, au vote de notre budget en propre, le fameux état spécial du secteur de Paris Centre. Je donne la parole à Luc FERRY, en sa qualité d'élu en charge des finances et de la qualité des services publics, l'un n'empêche pas l'autre, au contraire. Luc Ferry.

**2025 PC 24 Dotations de l'état spécial du secteur Paris Centre pour l'année 2026, au titre du Budget primitif**

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public. Comme vous le savez, chaque année en fin d'année on se positionne sur notre budget 2026 qui sera amendé l'année prochaine par un budget supplémentaire.

Cette année, on constate encore une hausse de notre budget. Il a été depuis le début de notre mandat en moyenne en hausse de 400 000 € environ. Nous avons pour Paris Centre une dotation globale qui réunit les trois principales composantes de notre budget qui s'élève à 9 458 440 €, donc en forte hausse par rapport à 2025 où il était à 8 474 740 €.

Sur la dotation globale, on note une forte augmentation notamment la gestion des deux centres d'animation qui sont sur notre territoire, Simon Lefranc et Ruth Bader Ginsburg, et une augmentation du budget des espaces verts.

Du côté des augmentations, on a également le fond des Maires qui est en forte augmentation. Il contient d'une part la dotation de l'année sur ce fonds, mais aussi les recettes des équipements que nous avons sous gestion qui sont en forte augmentation, notamment grâce à la Halle des Blancs-Manteaux et des Jeux olympiques puisque nous avons pu le louer sur une plus grande période et dans de meilleures conditions. Tout cela explique cette augmentation.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

On a tenu notre budget, on a conservé et même augmenté ce budget tout au long du mandat, particulièrement à partir de 2023. Je vous propose ce soir de voter ce budget favorable, ce budget primitif de 9 458 440 €. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Luc. Aurélien. J'en profite pour dire que tu es porteur d'un pouvoir d'Antoine, je ne l'ai pas annoncé tout à l'heure, tu parles donc à double titre.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

J'ai signé pour Antoine. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, ce budget continue à monter, mais ce qui compte c'est aussi les clefs de répartition et on ne sait pas très bien comment on dépense le budget. Je vois que les écoles maternelles et primaires sont en recul, d'où les 13 %, c'est bien le signal malheureux du retrait des familles de tout Paris et notamment de Paris Centre. Je vois le poste animations locales et culturelles, les fêtes et les cérémonies en forte hausse, 32 %. Moins d'écoles, plus de fêtes. Je me suis intéressé aux festivals et cérémonies contenues pour savoir où, j'imagine que vous allez parler du Carreau du Temple, peut-être que cela va dans le Carreau du Temple, mais je ne l'ai pas vu augmenter. Les centres d'animation, 44 % de hausse, quand même, on parle là de presque 600 000 €. Et puis les espaces verts, c'est souvent très positif parce qu'ils sont souvent dans un état pas toujours très glorieux, mais je vois à la Ville que ce sont des contrats et prestations de services, c'est une entreprise externe, un privé, de quoi s'agit-il précisément ?

Voilà, quelques questions qui me viennent à l'esprit quand je parcours les 9 millions de budgets pour 2026. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Très rapidement, des réponses là-dessus. Sur les centres d'animation, en réalité c'est une augmentation technique parce qu'on a changé de mode de gestion, c'était une dotation de délégation de service public, je crois, je parle sous contrôle de la Direction des services, et tout simplement la Ville nous transfère une plus grande somme, c'est tout à fait technique.

Sur les espaces verts, en revanche, c'est une très bonne nouvelle puisque c'est un petit peu une revendication que nous avons depuis longtemps. Au fur et à mesure que l'on développe de nouveaux espaces verts, je pense aux coulées vertes des grands boulevards et aux rues aux écoles, je dis depuis longtemps que cet investissement génère aussi un



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

besoin en fonctionnement. C'est le cas, nous avons été entendus cette année, ce sont 140 000 € de plus, c'est plutôt une très bonne nouvelle.

Sur les écoles, cela dépend vraiment du budget, on a énormément de travaux d'école et il fluctue chaque année. La très bonne nouvelle, qui trahit l'inscription plutôt en hausse dans nos crèches qui devrait se répercuter ensuite sur toute la chaîne, c'est que le budget des crèches est lui en augmentation de près de 60 000 €. C'est lié bien sûr à l'évolution des prix, mais aussi aux très beaux travaux que Karine BARBAGLI suit à peu près quotidiennement, je crois qu'elle y va même la nuit, de la crèche Saint-Roch qui devrait rouvrir en janvier, je crois que tout est prêt. C'est une très bonne nouvelle pour les habitants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> arrondissement qui sont les plus proches. C'est une très belle crèche, j'en profite pour dire que tous les élus seront évidemment invités pour la réinauguration de ce bâtiment extraordinaire dont on parlera peut-être un peu plus tout à l'heure.

Nous avons bien sûr des ressources en augmentation. Je remercie la Sous-direction des services qui nous a accompagnés, cela n'a pas été facile d'enregistrer une recette exceptionnelle pour la Halle des Blancs-Manteaux, c'est autant d'argent qui va pouvoir être redistribué dans les différentes missions d'intérêt général de la Ville. Cela a été une privatisation au moment des Jeux olympiques et paralympiques pour la Halle des Blancs-Manteaux, c'est peut-être un modèle à poursuivre dans le futur pour générer des ressources externes pour la mairie de Paris Centre. C'est un seul marché public qui a remplacé deux délégations de service public et cela entraîne automatiquement une modification de ce qui est à la charge de la mairie, c'est vraiment tout à fait technique.

S'il n'y a pas d'autres demandes, je vous propose qu'on passe au vote sur cette délibération. C'était la 2025 24. Qui vote contre ? 4 votes contre. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée et on notera le nombre de voix.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.***

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2025 DU 122 Dénomination rue Jean-Louis Debré (1<sup>er</sup>)**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pour poursuivre ce conseil, nous votons la délibération DU 122 qui propose la dénomination rue Jean-Louis DEBRÉ une partie de la rue de Montpensier devant le Conseil constitutionnel.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Lorsque Jean-Louis DEBRÉ a disparu il y a quelques mois, il avait eu droit à un hommage unanime du conseil de Paris. Je ne reprends pas toutes les interventions qui ont eu lieu, tous les groupes s'étaient exprimés en hommage à Jean-Louis DEBRÉ. La Ville et la Maire de Paris avaient souhaité qu'un lieu porte son nom. Quoi de plus naturel que ce soit en face du Conseil constitutionnel ?

Jean-Louis DEBRÉ était un homme de droite, partisan et militant du RPR puis de l'UMP. C'est une délibération qui va au-delà des clivages politiques, comme nous savons au conseil de Paris et au conseil de Paris Centre le faire, à l'image de son rôle d'arbitre constitutionnel en tant que président.

La délibération propose d'inscrire son nom et sa mémoire à côté du Conseil constitutionnel qu'il a présidé pendant 9 ans du 5 mars 2007 au 5 mars 2016, ce qui était déjà l'apogée d'une carrière politique assez riche où il a incarné tour à tour, investi de pouvoir exécutif et de pouvoir législatif, de l'échelon le plus local, puisqu'il a été maire d'Évreux de 2001 à 2007, à l'échelle nationale, il a été ministre de l'Intérieur sous Jacques Chirac de 1995 à 1997 et puis à l'Assemblée nationale sur les bancs de laquelle il a été député de 1988 à 2007, président du groupe RPR de 1992 à 1997 et président de l'assemblée de 1997 à 2002. Il s'agit aussi d'inscrire le nom d'un homme politique investi dans une ville dont il a été élu et même adjoint au maire de Paris, Monsieur TIBÉRI, en charge de la vie locale de 1995 à 1997.

Je voudrais aussi souligner le fait que rue de Montpensier, Jean-Louis DEBRÉ sera à la fois près du Conseil constitutionnel et pas très loin de la Comédie-Française pour rappeler que c'était également un homme de lettres auteur d'ouvrages sérieux à caractère juridique et politique comme *La Justice au XIXe siècle* en deux volumes et *Dynasties républicaines*, mais aussi de romans, *Le Curieux*, *Quand les brochets font courir les carpes*, *La Rumeur*, voilà trois de ses ouvrages. Après son retrait de la vie politique et des institutions, il a consacré le reste de sa vie à d'autres activités, il fut metteur en scène et acteur de la pièce de théâtre *Ces femmes qui ont réveillé la France* adaptée de son livre et chroniqueur à la radio et à la télévision. Je souhaiterais terminer en citant l'ouvrage qui peut-être le résume le mieux, *Dictionnaire amoureux de la République* paru en 2017 qui est sans doute son testament, lui dont le parcours témoigne de cet attachement très fort à notre république.

Je souligne que ce sera le deuxième lieu de Paris qui portera le nom d'un DEBRÉ puisque dans le 6<sup>e</sup> arrondissement une place rend hommage à Michel DEBRÉ, le père de Jean-Louis. C'est l'occasion de saluer aussi une dynastie républicaine, l'une des plus belles, et de saluer l'engagement républicain de cette famille de père en fils et de père en fille puisque toute



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

la famille DEBRÉ qui était présente au conseil de Paris est venue saluer cet engagement républicain.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de voter cette délibération. C'est la DU 122, dénomination rue Jean-Louis DEBRÉ dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

Nous changeons de cap, comme c'est souvent le cas en conseil de Paris Centre, et je vous propose d'aborder la prochaine délibération qui concerne l'association Théâtre de la Ville. Il y a deux délibérations qu'on va regrouper, je crois. Pardonnez l'absence de Benoîte LARDY qui est souffrante, c'est Catherine TRONCA qui présente ces deux délibérations. DAC 63 et 66.

**2025 DAC 63 Subvention d'investissement (150 000 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 18<sup>e</sup>)**

**2025 DAC 66 Subvention (14 150 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville pour le projet d'Académie du théâtre (Paris Centre et 18<sup>e</sup>)**

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir cher public, chers collègues. Il est proposé un regroupement de ces deux délibérations.

La DAC 63 concerne une aide au Théâtre de la Ville, plus précisément à l'association Théâtre de la Ville qui exploite deux théâtres, celui du Châtelet et celui des Abbesses dans le 18<sup>e</sup>. L'établissement a développé des projets en direction de tous les publics autour de la santé, du sport, de l'éducation, du champ social et a également investi l'espace public en créant en 2023 le Festival des Places. L'association Théâtre de la Ville souhaite poursuivre ses rééquipements techniques et scéniques, poursuivre la transition vers le LED, procéder à des aménagements dans le hall du Théâtre Sarah Bernhardt et acquérir des éléments techniques permettant d'augmenter la jauge des gradins de la Salle des Œillets.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Il est proposé de lui attribuer au titre de l'année 2025 une subvention d'un montant de 150 000 €.

Pour la DAC 66, cela concerne toujours le Théâtre de la Ville. L'Art pour grandir a permis, depuis 16 ans, de créer des relations nouvelles entre les services culturels et les équipes pédagogiques et d'animation, de proposer aux enfants de la crèche au collège des pratiques artistiques et en fin d'année traditionnellement de réunir enfants, les familles autour d'une restitution. Pour la 17<sup>e</sup> édition, le Théâtre de la Ville porte le projet ambitieux de créer une Académie du théâtre qui fédérerait l'ensemble des actions d'éducation artistique et culturelle menées en partenariat avec les établissements scolaires avec un nouveau programme adapté pour l'année scolaire 2025-2026 reposant sur les temps périscolaires et scolaires. Il vous est proposé de soutenir ce projet de l'Académie du théâtre à hauteur de 150 000 €, c'est-à-dire le solde après déduction des acomptes déjà votés et versés.

Mesdames, Messieurs, compte tenu de cet intérêt pour les Parisiens et Parisiennes, je vous prie de bien vouloir en délibérer favorablement. Je crois que Véronique LEVIEUX ne pourra pas participer au vote.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On va demander. Ce sont les deux délibérations, DAC 63 et DAC 66. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? 1 NPPV. Les délibérations sont adoptées à l'unanimité de ceux qui prennent part au vote. Je vous remercie.

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

On poursuit avec le Théâtre, c'est la soirée théâtre de Catherine TRONCA. Ce n'est pas du tout le théâtre, d'ailleurs, ce sont 7 structures qui relèvent des arts visuels, c'est la soirée culture.

**2025 DAC 139 Subventions d'équipement (327 600 euros) et conventions avec sept structures relevant des arts visuels (Paris Centre, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>)**

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

C'est cela. C'est la DAC 139. Il s'agit d'attribuer 7 subventions d'équipement et conventions à 7 structures relevant des arts visuels pour un montant global de 327 600 €. À Paris



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Centre, est concernée l'association Maison Européenne de la Photographie qui souhaite restructurer ses espaces administratifs suite au départ de l'ARCP en 2025. Afin de permettre à l'association Maison Européenne de la Photographie de réaliser ses achats et aménagements une subvention d'équipement d'un montant de 113 000 € lui est proposée.

La deuxième association est la Fondation Cité Internationale des Arts qui met en place tout au long de l'année des expositions, concerts, rencontres, performances, *open studios*, avec des artistes en résidence ou avec des structures partenaires tant dans le Marais qu'à Montmartre. Elle a la nécessité de poursuivre son projet d'établissement et d'améliorer les conditions d'accueil des artistes, des publics et des personnels. Il lui est proposé une attribution de subventions d'équipement d'un montant de 75 000 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer favorablement.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Catherine. C'était la DAC 139. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? 2. Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

Nous poursuivons avec la DAC 169. C'est toujours la culture, mais comme il s'agit de résidences artistiques dans les collèges, c'est Karine BARBAGLI, en charge notamment des affaires scolaires qui présente la délibération DAC 169.

**2025 DAC 169 Subventions (386 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour grandir et l'héritage olympique**

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Cher Ariel, merci. Bonsoir à toutes et tous. Nous allons regarder cette DAC 169 qui concerne des subventions et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour grandir et de l'héritage olympique. On reviendra à l'hommage l'Art pour grandir pour les plus petits plus tard, c'est vraiment l'accès pour les jeunes Parisiens pour qu'ils se familiarisent avec les pratiques artistiques et surtout les jeunes Parisiens les plus éloignés.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Cela concerne 8 structures à Paris Centre : le Carreau du Temple, le Festival d'Automne à Paris, la Maison de la poésie, La Place, la MEP (Maison Européenne de la Photographie), la Maison du Geste et de l'Image (MGI), La Tornade.

Au niveau de nos collèges, cela concerne essentiellement le collège Montgolfier avec le Paris Danse Project. Le collège Montgolfier, au-delà de ses classes d'excellence de collège, a une classe d'inclusion ULIS et une UPE2A (classe de primo-arrivants) qui pourront profiter de ce dispositif.

Je vous invite à voter la DAC 169 pour 386 000 € de subventions et les conventions assignées correspondantes.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Karine. Il y a beaucoup d'institutions concernées, ce ne sont pas des montants astronomiques, mais comme on est répartis dans différents conseils d'administration, on va chacun prendre le temps de regarder s'ils votent ou pas. Tu l'as dit, je les rappelle, la Maison de la poésie, La Place, la MEP, la Maison du Geste et de l'Image et je crois que c'est tout en ce qui nous concerne dans Paris Centre.

Avec ces précisions, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

On poursuit avec Karine BARBAGLI, mais sur un autre projet, celui du protocole d'accord avec le Musée Picasso. Je la laisse présenter la DAC 302.

**2025 DAC 302 Protocole d'accord relatif à la future occupation du domaine public de l'Hôtel Salé et au projet d'un jardin de sculptures par le musée national Picasso, au 5, rue de Thorigny Paris 3<sup>e</sup>**

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un très beau projet qui s'appelle Paris Picasso 2030 et qui a trois axes pour lesquels ce protocole est en train d'être défini.

Le premier axe est la réunion des deux jardins, le jardin de l'Hôtel Salé et celui Léonor Fini dont on parle depuis longtemps, mais qui avait été stoppée par les attentats qu'on



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

commémore malheureusement demain. Cela fait un jardin immense de 2300 m<sup>2</sup> qui aurait la particularité d'accueillir des sculptures de Picasso et d'être accessible comme un jardin public pour tous les habitants, tous les usagers, les touristes, etc. Il est également créé une nouvelle extension pour accueillir les expositions temporaires du musée qui passerait de 400 m<sup>2</sup> à 800 m<sup>2</sup> désormais. On verra un petit peu plus tard que cette extension se situe, malheureusement, sur le terrain de jeu de ballon du square.

Également, des réalisations de travaux au sein de l'Hôtel Salé pour le rendre plus fonctionnel, ouvert, adapté aux visites, adapté au standard des plus grands musées du monde comme est ce Musée Picasso qu'on a la chance d'avoir dans notre quartier.

Dans le protocole d'accord, les parties conviennent de travailler ensemble à un cadre juridique, à un accord sur le montant de la redevance, à l'accord sur la réunion des deux jardins, un financement des travaux intégralement pris en charge par le musée. Tout cela est un très beau projet puisqu'un jardin de sculptures au cœur de Paris Centre est absolument magnifique. On est favorables à cette délibération, mais on souhaite en préciser les contours et c'est sous réserve d'un vœu qu'on vous propose de déposer sur table ce soir. Est-ce que vous avez tous ce vœu ?

**Adoption de la procédure d'urgence**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pardon, Karine, je propose qu'on vote la délibération et que l'on présente le vœu juste après puisqu'il a été déposé hors délai et qu'il faudra en voter le principe de l'inscription en urgence et de la présentation sur table.

Je vous propose d'abord de voter sur le principe de l'ajout de ce vœu au conseil, on a discuté avec les différents élus, si vous en êtes d'accord je propose de l'inscrire à l'ordre du jour.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Oui, bien sûr, abstention. Qui vote pour l'inscription de ce vœu qui complète la délibération ? Je vous remercie, l'inscription du vœu est adoptée, on va le présenter.

***Après vote à main levée, l'inscription du vœu est adoptée à la majorité des participants.***

Il s'agit, dans le jargon de la Ville d'un vœu rattaché, c'est relativement rare dans les conseils locaux, qui vient compléter la délibération. La délibération est ce qu'elle est, elle a été présentée par Karine et les élus de l'exécutif, j'y associerai qui veut dans ce conseil.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

On vous proposait de faire un certain nombre de correctifs qui peuvent être des amendements de la délibération, mais en tout cas qui expriment un certain nombre de demandes en marge de ce projet. Je propose que Karine présente ce vœu.

**VŒU RATTACHÉ**

**VPC 2025 43 Vœu proposé par Ariel Weil et les élus de la majorité de Paris Centre, rattaché à la DAC 302, relatif au projet d'un jardin de sculptures par le musée national Picasso**

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Je ne vais pas vous lire tous les considérants, mais un est important. La construction de la nouvelle aire des expositions temporaires se fait en place du terrain et de l'aire de jeux pour enfants qui est actuellement très utilisée et très appréciée des riverains et des familles. C'est un réaménagement qui a été réalisé dans le cadre du budget participatif. Il y a également une fresque réalisée par l'école Daniel Cordier. Il y a également le café restaurant qui va donner directement sur le jardin. Il est mentionné dans le protocole des événements organisés par le musée dans le jardin qui se tiendront en dehors des horaires d'ouverture du jardin.

Nous proposons que le conseil de Paris Centre émette le vœu que le protocole d'accord mentionne clairement :

- le repositionnement au sein du nouveau jardin Picasso d'une aire de jeux pour enfants et d'un terrain de jeu de ballon équivalent à celui existant ;
- une limite en nombre de soirées pour les événements organisés dans le jardin par le Musée Picasso en dehors des heures d'ouverture afin de réduire au maximum les nuisances pour les riverains ;
- un engagement à ne pas fermer le jardin au public sous prétexte de besoins logistiques desdits événements organisés dans le jardin ;
- l'engagement du Musée Picasso de ne pas utiliser l'entrée rue Vieille du Temple comme entrée principale pour ne pas organiser les files d'attente à l'intérieur du jardin ;
- l'engagement du musée que l'on sollicite pour mettre en place un comité de riverains, par exemple, pour une concertation régulière avec les habitants, les



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

acteurs des quartiers en amont, et tout au long des travaux comme on procède régulièrement.

Je vous invite à voter en tant que conseil de Paris Centre ce vœu qui vient compléter la délibération.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Aurélien.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

J'avoue qu'on ne l'a même pas lu, on va s'abstenir parce que je ne sais pas ce qu'on vote.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pardon, c'est une inscription en urgence, le calendrier de la délibération ne nous était pas connu. On a reçu la délibération et un certain nombre d'entre nous avait des inquiétudes sur la délibération qui acte le protocole d'accord entre le Musée Picasso et la Ville de Paris et souhaitait veiller à ce que vous puissiez avoir une association, notamment des riverains. Vous avez le principe sur table, en principe.

*Les élus objectent qu'ils ne l'ont pas.*

Il aurait dû être distribué. Je comprends. Si vous voulez, je vous propose de voter la délibération et je repousse le vote du vœu à la fin de ce conseil. D'ici là, on l'imprime et on le distribue pour que vous ayez un peu plus de temps. Désolé, c'est une procédure d'urgence parce qu'on n'avait pas le temps, en principe, elle devait vous être envoyée, elle sera déposée sur table.

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS**

**2025 DAC 302 (suite) Protocole d'accord relatif à la future occupation du domaine public de l'Hôtel Salé et au projet d'un jardin de sculptures par le musée national Picasso, au 5, rue de Thorigny Paris 3<sup>e</sup>**

Je vous propose qu'on vote la délibération, c'est la DAC 302. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui ne prend pas part au vote ? 1. Elle est adoptée c'est la DAC 302.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.***

Pour ce qui concerne le vœu rattaché, il est toujours attaché, mais je vous propose qu'on le vote à la fin de la séance en premier vœu pour que vous ayez le temps de le lire et d'ici là on vous le distribue sur table.

Je vous propose de poursuivre et on continue cet aller-retour entre Karine BARBAGLI et Catherine TRONCA. C'est Catherine TRONCA qui présente les deux prochaines délibérations qui concernent pour deux associations toujours littéraires, j'ai dit que c'était la soirée littéraire et culturelle de Catherine TRONCA à la place de Benoîte.

**2025 DAC 450 Subventions (7 000 euros) en faveur de deux associations proposant des manifestations littéraires**

**2025 DGRI 37 Subvention (5 000 euros) à l'iReMMO pour l'organisation du festival de littérature contemporaine du Maghreb et du Moyen-Orient « Adab »**

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Chers collègues. Il est proposé ce regroupement.

La DAC 450 est une proposition d'allouer notre aide par ce présent projet à deux associations qui proposent des manifestations littéraires. La première est SoBD qui a pour objet le développement d'activités culturelles concernant la bande dessinée et les arts du livre. L'association organise chaque année un salon qui réunit 20 000 visiteurs dans la Halle des Blancs-Manteaux. La 15<sup>e</sup> édition se tiendra du 5 au 7 décembre prochain avec cette année la mise à l'honneur de la bande dessinée chilienne et remise le samedi 6 décembre du 15<sup>e</sup> prix SoBD récompensant le meilleur ouvrage sur la bande dessinée paru depuis la dernière édition du salon. SoBD associe les bibliothèques du quartier à sa programmation, ce qui est un petit plus, la bibliothèque Arthur Rimbaud, la bibliothèque Forney, la médiathèque de La Canopée et l'Académie du Climat. On lui propose 2000 €.

La deuxième association est Quartier Bis de la littérature qui organise le festival et le prix des littératures urbaines dont la deuxième édition s'est déroulée le 26 avril à la Maison de la Poésie. Plus de 700 spectateurs ont répondu ensemble à cette question thématique « Vivre en ville. Ensemble ? ». Il lui est proposé une subvention de 5000 €.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Nous passons à la DGRI 37 qui a pour sujet l'Institut de Recherche et d'Études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient pour l'organisation du festival de littérature contemporaine Adab. Dans le cadre de la politique culturelle internationale menée par la Ville de Paris favorisant le dialogue des cultures, il vous est proposé d'apporter notre soutien à l'Institut de Recherche et d'Études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient dit iReMMO, pour l'organisation du festival de littérature contemporaine du Maghreb et du Moyen-Orient. Adab est créée en 2023 à la Maison de la Poésie, cet événement est dédié aux nouvelles écritures et générations d'écrivains et d'écrivaines de la région, tout en rendant hommage aux grands écrivains et écrivaines des dernières décennies. Le festival Adab donne à entendre ces voix singulières et plurielles. La 3<sup>e</sup> édition se déroulera les 12 et 13 décembre prochains à la Maison de la Poésie avec une programmation grand public et professionnelle autour de problématiques ou réflexions auxquelles sont aujourd'hui confrontés les acteurs du livre.

Compte tenu de l'intérêt que représentent ces projets pour le public parisien, je vous prie de bien vouloir en délibérer favorablement. Je ne sais pas si je vous ai donné le montant pour Adab, c'est 5000 €.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Catherine. Une délibération des affaires culturelles, une autre de la délégation générale aux relations internationales puisque c'est un projet international. C'est la DAC 450 et la DGRI 37. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elles sont adoptées à l'unanimité.

***Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.***

Nous poursuivons le conseil, c'est cette fois-ci une délibération qui s'inscrit dans le cadre de l'héritage des Jeux, en particulier sur la mixité d'utilisation des espaces. C'est naturellement Shirley WIRDEN, en charge notamment de l'égalité femmes-hommes qui présente cette délibération, la DJS, pour la jeunesse et des sports, 22.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DJS 22 Héritage des Jeux : Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000 €) à 47 associations pour le financement de 47 projets**

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

C'est une subvention de 300 000 € pour soutenir 47 initiatives lauréates de l'appel à projets. C'est la 5<sup>e</sup> promotion de ce dispositif lancé en 2020 avec 11 associations pour un montant global de subventions de 100 000 €.

Le dispositif a connu un succès croissant. En 2025, 47 associations bénéficient désormais d'un soutien total de 300 000 €, permettant à plus de 3500 femmes de pratiquer près de 23 activités sportives lors de 90 créneaux hebdomadaires. Le principe est de favoriser la mixité des terrains de sport en accès libre aujourd'hui encore très majoritairement utilisés par les hommes en accompagnant les clubs et associations, en finançant l'organisation d'activités sportives régulières destinées à encourager les femmes et les jeunes filles à investir les terrains d'éducation physique en accès libre.

Il n'y a pas d'association de Paris Centre lauréate, mais on encourage tout de même le vote de cette délibération. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Shirley. C'était la DJS 22. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Nous passons à la Direction de l'attractivité économique sur un projet de délibération qui concerne des structures de l'entrepreneuriat social et c'est donc Jacques BOUTAULT, Adjoint en charge notamment de l'ESS qui présente cette délibération, la DAE 29.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DAE 29 Conventions et subventions (247 500 euros) en faveur de 18 structures de l'entrepreneuriat social et avenant à convention en faveur de la société coopérative d'intérêt collectif Base Commune**

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Oui, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs. C'est une délibération relativement classique qui est soumise à notre conseil et qui consiste à aider les sociétés structures puisqu'elles n'ont pas toutes le même statut, certaines sont des sociétés à actions, d'autres sont des SIC, sociétés d'intérêt collectif, d'autres des coopératives, bref.

Ce qui fait l'objet de l'économie sociale et solidaire est la question de l'emploi, notamment lorsqu'on s'adresse aux personnes qui sont en difficulté de longue date pour retrouver des emplois et qui répondent à un vrai besoin, que ce soit un service ou un besoin plus matériel. Ces sociétés d'économie sociale et solidaire ont pour particularité de n'avoir pas comme objectif à leurs statuts de maximiser le profit, mais de rendre un service aux habitants, au public en particulier.

Ce qui fait qu'aujourd'hui ces sociétés représentent environ 10 % de l'emploi privé à Paris, voire plus, c'est énorme, mais qu'elles ont besoin d'être soutenues, aidées, pour faire face à une concurrence parfois un peu débridée de sociétés qui n'ont pas les mêmes statuts ou pour pouvoir travailler et agir sur un créneau de marché qui n'est pas pourvu par des sociétés à **statuts** classiques parce que tout simplement ces créneaux de marché ne sont pas considérés comme suffisamment solvables.

Voilà pourquoi la Ville de Paris aide les sociétés d'économie sociale et solidaire. Il s'agit ici d'aider 18 sociétés, 17 + 1 dont on modifie la convention qui la relie à l'État. Aucune de ces structures de l'économie sociale et solidaire n'est située dans Paris Centre, mais elles offrent des services qui vont bien au-delà de notre arrondissement pour toutes les Parisiennes et les Parisiens, voire **au-delà**.

En raison de tout cela et de leur utilité pour le public, je vous propose de voter favorablement cette délibération qui engage la Ville à venir en aide, en soutien, aux structures de l'économie sociale et solidaire. Merci pour votre attention.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Jacques. C'était la DAE 29. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

Nous poursuivons les délibérations qui concernent l'attractivité économique. La prochaine concerne est un marronnier, mais qui nous réjouit, les illuminations de Noël. C'est Dorine BREGMAN, l'Adjointe au commerce qui présente la DAE 117.

**2025 DAE 117 Subventions (518 600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions**

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs. J'ai le plaisir de revenir avec ma hotte de mère Noël pour la distribution des subventions aux associations commerçantes, comme chaque année depuis le début de cette mandature. C'est toujours réjouissant de délibérer cette délibération d'autant plus que cette année il y a de nombreuses nouveautés.

Elle est évidemment présentée au conseil de Paris avec l'ensemble des associations parisiennes. Ce sont donc cette année 82 associations parisiennes qui vont bénéficier de subventions pour leurs illuminations.

Elles sont au nombre de 10 à Paris Centre. La moitié d'augmentation puisqu'on a 6 nouvelles associations, je vais y venir un peu en détail, dont 3 qui ont fait des demandes de subventions qui ont été acceptées. Vous le savez, il s'agit toujours de la cohésion sociale et de l'image de Paris pour les visiteurs, les habitants, les touristes, toutes les personnes qui fréquentent Paris en cette fin d'année.

Vous savez que nous sommes attachés à faire en sorte qu'une réduction de la consommation énergétique soit particulièrement mise en œuvre, c'est une démarche de sobriété qui a déjà été entamée depuis plusieurs années. La durée des illuminations est limitée à 7 semaines, elles doivent être éteintes à 2 h du matin et non pas rester allumées toute la nuit et évidemment utiliser des leds, donc des ampoules basse consommation.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

S'agissant des montants des subventions, ils sont plafonnés à 10 000 €, c'est un plafond forfaitaire pour les associations dont le budget dépasse 150 000 €. Comme j'avais pu l'exposer l'an dernier, un nouveau barème a été mis en œuvre, je ne vous le détaille pas pour le moment, mais il va de 29 % à 35 % du budget avec un taux bonifié plus élevé dans les quartiers politique de la ville, ce qui n'est pas notre cas.

Je vais vous citer rapidement les 10 associations qui bénéficient d'une subvention avec son montant.

Pour le 1<sup>er</sup> arrondissement :

- le Groupement des exploitants du Forum des Halles, 10 000 €, je rappelle qu'il s'agit d'une association de commerçants, et pas du propriétaire foncier, qui bénéficie de cette subvention ;
- l'association Bienvenue au Village Montorgueil, 1400 € ;
- une nouvelle association que nous avons eu le plaisir de rencontrer récemment avec le cabinet du Maire, l'Association les Halles Saint-Honoré à la qui correspond à la portion de la rue Saint-Honoré qui se trouve la plus près des Halles jusqu'à à peu près la rue du Louvre. Son siège est rue des Prouvaires et le montant alloué est de 9200 €, donc quasiment le plafond ;
- le Comité Vendôme, pour 10 000 €.

Pour le 2<sup>e</sup> arrondissement :

- l'Association des Commerçants de la Galerie Vivienne, 3000 € ;
- l'Association pour la défense des Commerçants et Artisans du 2<sup>e</sup> et des Grands boulevards, 9700 €.

Pour le 3<sup>e</sup> arrondissement :

- l'Ucarp Saint-Martin République pour 4200 € ;
- l'Association des Commerçants de la rue de Bretagne Enfants Rouges, 3800 €.

Pour le 4<sup>e</sup> arrondissement :

- l'Association Au fil de l'eau, sur l'Île Saint-Louis, pour 5900 € ;
- l'Association des Commerçants de la rue du Pont-Louis-Philippe pour 3000 €.

On a par rapport à 2024 l'arrivée de 2 nouvelles associations, les Halles Saint-Honoré et le Comité Vendôme, 2 associations qui avaient déjà eu des subventions, mais qui n'avaient pas déposé de dossier l'an dernier comme la rue de Bretagne et la rue du Pont-Louis-Philippe, et 6 associations qui sont reconduites.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Je voulais préciser aussi que l'Association des Commerçants de la rue Montorgueil côté 2<sup>e</sup> n'avait pas pu déposer de demande de subvention puisqu'il y avait une réorganisation de la gouvernance de l'association qui a pris un peu de temps. Ils vont quand même installer des décos de Noël, mais sans subvention de notre part, on les remercie d'autant plus. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Jacques BOUTAULT et Martine FIGUEROA.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Le groupe Écologistes voudrait faire une explication de vote.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Alors, Martine et puis une explication de vote.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Je suis vraiment ravie de cette nouvelle association, je ne suis pas du tout présidente, mais c'est vrai que dans cette petite parcelle entre la rue des Prouvaires, la rue Saint-Honoré, un petit bout de la rue du Roule et la rue du Pont neuf, c'était vraiment très triste. Ils ont pris cela en charge, c'est la première fois, je pense qu'ils ne s'imaginaient pas que c'était aussi difficile, merci de les avoir reçus. Je leur ai dit d'aller plutôt se renseigner et cette subvention ne couvre pas totalement, mais dans tous les cas cela va être un bien-être pour Noël parce que c'était très sombre et très triste.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Martine. Je me réjouis avec Dorine que ce soit 2 associations de plus subventionnées, donc 3 rues de plus qui seront illuminées. On continue à encourager, évidemment dans la sobriété, des éclairages et plus de rues éclairées. Je laisse le groupe Écologistes à son explication de vote.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public qui avez décidé de passer de manière utile votre mercredi soir en conseil de Paris Centre. Une intervention classique et, promis, je ne veux pas attrister les fêtes de fin d'année, mais on est encore une fois toujours dans ce dilemme entre le droit à la fête, puis le droit à la nuit, à l'obscurité et même un peu à la sobriété.

Le groupe Écologistes, de manière classique, trouve que ces subventions, y compris parce qu'elles subventionnent parfois des opérations qui relèvent beaucoup plus d'opérations de publicité que de simples éclairages festifs, devraient être encore mieux encadrées, devraient encore plus encourager à la sobriété, à des extinctions plus tôt et également à des engagements de la part de ces associations de commerçants et de commerçantes, car souvent on a de l'événementiel en même temps que les illuminations. De l'événementiel dans lequel il n'y a plus grand monde pour les critères d'écoresponsabilité.

Nous ne gâcherons pas Noël, ce sera une abstention de notre part.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci pour cette explication de vote. Je ne sais pas si Dorine voulait répondre. Simplement pour rappeler le cadre, il s'agit d'associations qui sont toutes des associations qui fédèrent les commerçants de proximité, la durée et les conditions étaient très encadrées. C'est une durée limitée à 7 semaines avec extinction des illuminations à 2 h du matin au plus tard, et souvent avant, la Ville a fait un gros travail sur les ampoules basse consommation, donc on considère que c'est déjà très vertueux. Chacun votera comme il le souhaite.

Je vous propose de voter sur cette délibération. C'était la DAE 117. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Nous ne changeons pas tout à fait le sujet, un petit peu quand même. C'est une subvention à une entreprise d'insertion. C'est Florent GIRY qui présente cette délibération, la DAE 136.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DAE 136 Budget Participatif – Conventions et subventions (55 000 euros)**  
**à la SARL entreprise d'insertion La Conciergerie Solidaire 75**

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Bonjour à tous. C'est moi parce que ça un petit rapport avec les sujets de mobilité puisqu'en réalité cette subvention vise à accompagner un projet de la Conciergerie Solidaire parisienne pour occuper ce qu'on appelle le Grenier inversé, c'est-à-dire l'ancien parking rue du Grenier Saint-Lazare qui a été transformé en *hub* logistique de proximité.

Au premier étage en sous-sol cela va être ce *hub* logistique qui commence à être exploité avec 2 entreprises qui l'utilisent aujourd'hui et on espère bientôt de nombreuses autres. Comme c'est en souterrain, il y a encore des petits travaux de mise aux normes pour des questions de droit du travail qui restent à conduire jusqu'au début 2026. Au-dessus, au rez-de-chaussée et à l'étage -1 qui sont accessibles plus facilement au regard des normes de sécurité, il va y avoir un service de conciergerie et un peu comme dans Harry Potter une salle à la demande qui permettra aux associations locales et aux collectifs divers et variés de pouvoir louer, pour une somme réduite comparativement au marché privé, des salles de réunion pour développer des projets associatifs. Peut-être le conseil de quartier local y aura-t-il recours, c'est ce qu'on pourra voir en pratique.

La subvention est de 30 000 € en investissement pour aménager les espaces et 25 000 € en fonctionnement pour soutenir les ressources humaines. Il s'agit comme précédemment d'emplois en insertion et donc aidés. Je vous invite donc à voter cette délibération.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Florent. C'était la DAE 136. Pardon, Aurélien.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Monsieur le Maire, cher Florent. On va voter cette délibération qui est une bonne initiative, les conciergeries manquent singulièrement et une conciergerie de plus fait toujours du bien. Je constate quand même que ce projet de reprise d'un parking qui ne marchait pas du tout par SOGARIS, je crois qu'ils ont mis 2,5 millions dans les travaux, n'aboutira jamais, autant l'occuper avec des actions solidaires et qui ont une perspective. On voit bien que c'est encore une preuve, plusieurs millions d'euros dilapidés pour une utopie urbaine qui ne verra jamais le jour. Tant mieux si au moins le 1<sup>er</sup> étage est occupé intelligemment.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Pour répondre rapidement, ce projet de conciergerie solidaire était prévu dès le début du projet, ce n'est pas une rustine parce que le reste ne marcherait pas. On aurait aimé que le reste soit en fonction aujourd'hui à 100 %. De mémoire, les travaux datent de 2024, donc c'est un peu long. Il y a eu des problèmes techniques, il y a eu des problèmes avec le monte-charge au départ dysfonctionnel malgré les réparations avec des infiltrations d'eau, etc. Il a dû y avoir un permis modificatif pour les travaux, en fait ce sont des détails administratifs regrettables qui auraient pu être mieux anticipés par SOGARIS. En tout cas, aujourd'hui on n'est pas du tout dans l'optique que ces espaces soient inutilisés, dans l'espace initialement prévu pour la logistique il y a actuellement 2 entreprises et pour le reste on attend la fin des travaux complémentaires qui sont en cours jusqu'en 2026 et on espère vraiment pouvoir commercialiser. Tant que l'espace n'est pas parfaitement fonctionnel, c'est difficile pour des acteurs économiques qui font la visite, il y a beaucoup de visites, de se projeter sur un fonctionnement normal puisque la situation n'est pas normale aujourd'hui, c'est vraiment ça la condition. Je pense que fin 2026 on pourra faire un bilan pour voir si le modèle fonctionne ou pas, mais là nous sommes encore dans les aléas techniques, malheureusement. On le regrette, je suis d'accord.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. On attend avec impatience. Les travaux ont été réalisés magnifiquement, il faut le souligner et les habitants profitent un peu de ces salles. Vivement un vrai centre de logistique, en tout cas cela va dans le bon sens.

C'était la DAE 136. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Nous poursuivons avec la DAE 167 qui porte sur les projets en faveur d'une alimentation durable et solidaire. C'est donc l'Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation solidaire durable, de l'agriculture et des circuits courts qui présente cette délibération, chère Audrey.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DAE 167 Conventions et subventions (941 000 €) à 21 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont un projet soutenu au titre du budget participatif**

**Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts**

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Messieurs, Mesdames qui assistez au conseil ce soir, merci de votre présence. Cette délibération concerne un soutien aux acteurs économiques de l'alimentation durable au travers de subventions à hauteur de 1 241 000 € à 21 structures dont 15 sont lauréates de notre appel à projets annuel dédié à l'alimentation durable et solidaire et 6 autres lauréates qui œuvrent pour le développement d'une offre d'alimentation durable saine et accessible à toutes et tous à Paris. Zohran Mamdani en a rêvé, Paris l'a déjà fait.

L'une des subventions concerne l'entreprise d'insertion Bonne Table qui a ouvert au mois de juillet un troisième restaurant à Paris Centre sur les berges de Seine. Je vous invite toutes et tous à vous y rendre, le lieu est très agréable, la nourriture y est bonne et accessible financièrement, c'était l'objectif. Ce restaurant s'est installé après le vote favorable du conseil de Paris d'avril dernier pour la signature de la convention d'occupation du domaine public pour une durée de 3 ans.

Comme elle s'y était engagée, cette structure a réalisé une levée de fonds pour sortir de son capital l'acteur Otium impact, fonds d'investissement rattaché à Pierre-Édouard Stérin, donc il n'apparaît plus dans l'actionnariat de ce projet.

Il vous est proposé aujourd'hui d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour l'amorçage de cette nouvelle activité et une subvention d'investissement de 56 500 € pour l'achat du matériel de cuisine et la réalisation de travaux qui ont été nécessaires à l'ouverture de ce restaurant.

Je profite de cette nouvelle délibération pour saluer le travail remarquable de Bonne Table tant concernant l'insertion de ses équipes que son approvisionnement puisque 50 % de son offre est issue d'une agriculture durable de produits biologiques Label Rouge et pêche durable.

J'espère que cette délibération sera votée à l'unanimité.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Audrey. C'était la DAE 167. Il n'y a pas de questions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui vote pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Nous passons à la DAE 170. Elle concerne les fameuses opérations Vital'Quartier à l'heure où on s'interroge sur ce que peut être l'action de la Ville pour le commerce de proximité, Dorine BREGMAN a des réponses à l'occasion de cette délibération un peu technique, mais qui permet de jeter un peu d'éclairage sur ce qui a été fait ces dernières années par la Ville.

**2025 DAE 170 Clôture des opérations Vital'Quartier**

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Tout à fait, merci beaucoup, Monsieur le Maire pour cette introduction qui résume très bien ce qu'on peut évoquer à propos de cette délibération qui est effectivement très technique et qui porte essentiellement le bilan financier et économique des opérations Vital'Quartier 1 et 2. Ce sont des opérations de programmation par la Ville de sauvegarde du commerce de proximité ou de conversion de zones qui étaient en mono activité pour faire en sorte de diversifier les commerces.

Nous sommes directement concernés à Paris Centre par Vital'Quartier 1 parce que plusieurs quartiers de Paris Centre étaient concernés. À l'époque, il s'agissait du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> arrondissement, plutôt le Sentier dans le 2<sup>e</sup> arrondissement et la zone Arts et Métiers dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Cela s'est traduit, notamment, par la conversion qu'on peut trouver assez réussie actuellement de la rue des Gravilliers, mais aussi rue Montmorency, rue Chapon et en partie sur la rue de Beaubourg également.

C'est assez complexe, donc je vous fais un gros résumé. La Ville avait délégué à la Semaest à l'époque cette capacité de préemption d'un point de vue juridique et avait financé la Semaest pour qu'elle puisse racheter des locaux, il s'agissait de rachat de murs. Ensuite, la Semaest avait en charge la location des locaux concernés, puis la revente aux occupants, c'était l'objectif principal, et à défaut le maintien de la location ou à défaut la vente à des



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

investisseurs. À l'heure actuelle, on en est au stade où les deux opérations sont terminées, une depuis 2015, l'autre plus récemment et dans tous les cas, les montants à verser à la Ville doivent être réglés avant le 31 décembre 2025. Il y a un bilan comptable très détaillé certifié par les commissaires aux comptes et pour vous donner une idée des montants, la Ville va récupérer pour Vital'Quartier 1 un remboursement de 6,5 millions d'euros avec le versement d'un solde de 4 667 607 € et des poussières et pour Vital'Quartier 2 un remboursement de 35 millions d'euros d'avance et le versement d'un solde de 4 184 380 €.

J'en profite pour dire que depuis fin 2022 la Ville, donc la Foncière Paris Commerces qui a vocation à avoir des opérations sur tout le territoire parisien, notamment à Paris Centre, nous a permis récemment de préempter un local au 18, rue du Caire dans lequel Paris Commerce installe une librairie spécialisée dans la poésie, une librairie galerie qui s'appelle L'écrit Du Regard et qui ouvrira fin novembre. Je vous invite à aller y faire une visite dès qu'elle sera ouverte.

À la suite de notre travail sur l'identification des problématiques liées aux pop stores, nous avons préempté 2 locaux rue Notre-Dame de Nazareth, les 2 locaux commerciaux situés à l'angle de la rue Volta. L'un occupé par la marque APC va partir fin novembre, l'autre est d'ores et déjà vide et nous avons l'intention d'y installer des commerces de proximité.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Dorine. C'était la DAE 170. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je vous remercie. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Nous passons à la DASCO 87, la Direction des affaires scolaires et bien sûr Karine BARBAGLI pour présenter les dotations des collèges publics parisiens qui nous concernent.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DASCO 87 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), subventions d'équipement (155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros)**

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Sur la DASCO 87, j'irai rapidement comme à chaque conseil de secteur puisqu'il s'agit de dotations complémentaires de fonctionnement, subventions d'équipement et subventions pour travaux.

Pour Paris Centre, nous avons 2 collèges concernés avec : César Franck pour le remplacement de blocs autonomes d'éclairage de sécurité dans les sanitaires garçons et rez-de-chaussée, les équipements de deux doubles portes coupe-feu ; François Couperin pour le remplacement de la robinetterie des radiateurs pour 33 706 €.

Je vous invite sans plus tarder à voter ces dotations complémentaires pour 26 280 €, subventions d'équipement pour 155 930 € et subventions pour travaux de 183 660 € pour les collèges parisiens.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Karine. C'était la DASCO 87. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

On poursuit avec DFPE cette fois-ci c'est la petite enfance et les familles, ce sont donc les crèches et les accueils des jeunes enfants.

**2025 DFPE 77 Subventions complémentaires aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (216 412 euros)**

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Absolument, nous partons maintenant de la petite enfance avec une première DFPE 77 sur les subventions complémentaires aux associations gestionnaires. Les subventions de fonctionnement ont déjà été versées, là c'est plutôt du matériel.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Pour nous, à Paris Centre, il s'agit d'une subvention de 10 000 € pour l'association Crèche Parentale du Marais située rue François Miron pour des poussettes doubles pour les sorties et un nouveau frigo suite à la préconisation de la PMI, puisque vous savez que toutes les crèches ont des agréments PMI renouvelés régulièrement. La PMI donne des conseils et la Ville de Paris permettra la crèche d'avoir ce nouveau frigo.

Je vous invite à voter la DFPE 77 pour un montant de 216 412 € pour les dotations complémentaires aux associations de la petite enfance qui accueillent les tout petits.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Karine. C'était la DFPE 77. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

Nous poursuivons avec une autre délibération qui concerne la petite enfance, mais qui croise celle de l'Art pour grandir déjà évoquée dans ce conseil. C'est la DFPE 171.

**2025 DFPE 171 Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir**

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Très belle délibération que j'ai plaisir chaque année à présenter puisque nos crèches de tout Paris bénéficient de ce programme d'Art pour grandir et vous imaginez combien il est important de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge aux pratiques artistiques, en particulier pour être sur un niveau d'égalité.

Il est proposé d'accorder une subvention pour 30 structures culturelles au titre de l'Art pour grandir.

Pour Paris Centre, il s'agit de La Compagnie des Épices, un atelier artistique autour du conte, du théâtre et des arts de récit pour la crèche de l'Arbre Sec cette année. L'année dernière c'était la crèche des Barres qui bénéficiait du Musée en Herbe, avec lequel nous continuons bien sûr à travailler en dehors d'Art pour grandir avec la crèche Thorel pour cette année. Nous poursuivons le travail avec Carnavalet avec la crèche des Francs Bourgeois toujours autour du conte, puisque Francs Bourgeois est tout à côté de Carnavalet. Je ne résiste pas à vous parler d'un moment absolument magnifique au Musée



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Picasso qui accueille des petits de 0 à 18 mois pour un parcours avec une médiatrice où on peut sentir l'odeur de l'iris qui sort du tableau, cela éveille tous les sens des enfants en développant leurs pratiques artistiques.

On travaille également avec le conservatoire pour des concerts d'art lyrique avec leurs élèves pour les tout-petits, ce sont des moments absolument de grâce où ils sont attentifs ainsi que toutes les personnes qui les encadrent puisque Art pour grandir est pour les enfants, mais également pour le personnel des crèches pour des nouvelles pratiques pour développer aussi leurs pratiques de leur côté.

Je vous invite à voter la DFPE 171 pour un montant de 204 000 € et tout mon enthousiasme.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, il est communicatif, je crois. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Eh bien oui, il l'était. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Nous changeons de Direction de la Ville avec la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires. C'est une délibération qui concerne les assemblées citoyennes d'arrondissement, cela tombe bien, on est en conseil d'arrondissement pour en parler. C'est Boris JAMET-FOURNIER qui en parle le mieux, c'est la DDCT 177.

**2025 DDCT 177 Assemblées citoyennes d'arrondissement**

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Vous me flattez, cher Maire, merci de me donner la parole. Mesdames et Messieurs. Je vais commencer, je ne sais pas si je fais bien, par la démocratie locale, mais en tout cas c'est vrai qu'on dit souvent que gouverner c'est prévoir. Il faut bien constater qu'à Paris, gouverner c'est surtout consulter, expliquer, coconstruire, débattre, voter, parfois redélibérer et donc, c'est prévoir ensemble et c'est ce que propose cette délibération.

Pour vous dire de vous deux mots d'introduction, comme vous le savez la Ville de Paris s'impose comme la capitale mondiale de la participation citoyenne grâce à un fort volontarisme politique avec une innovation numérique, mais aussi sociale et bien sûr un



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

anrage local fort. Je ne vais pas revenir sur le budget participatif qui est son point d'orgue, mais il y a d'autres formes de participation, l'assemblée citoyenne de Paris, j'y reviens dans quelques instants, les conseils de quartier, bien sûr, les consultations, les plates-formes ouvertes, les dispositifs qui sont pensés pour être à la fois inclusifs et transparents pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens d'agir tout au long du cycle de la décision publique.

Une assemblée citoyenne a été mise en place par la Ville en 2021 et est venue amplifier cette dynamique citoyenne. On a eu à ce stade 3 promotions avec 5 vœux et 2 délibérations qui ont été créés, qui ont été rédigés, inventés par ces 3 promotions de l'assemblée citoyenne dont un plan d'action pour les nouveaux pouvoirs pour décider des Parisiennes et des Parisiens. C'est quelque chose qu'on a voté au conseil de Paris en juillet 2025 et l'une des propositions de ce plan d'action était justement d'outiller la participation citoyenne en arrondissement. Pour faire cela, la délibération que je vous présente aujourd'hui propose de donner un cadre méthodologique à des assemblées citoyennes locales pour pouvoir, en quelque sorte, rééditer au niveau ultra local, au niveau des arrondissements du secteur pour Paris Centre, ce qui a été fait au niveau parisien. C'est-à-dire tirer au sort un certain nombre de personnes, pour la Ville de Paris c'est 100, puis après un processus où on leur explique, où on fait intervenir des experts pour parler d'un sujet très précis, on les invite à échanger et à proposer des idées pour pouvoir soumettre au conseil de Paris ces délibérations et ces vœux dont j'ai parlé.

La délibération que je vous invite à voter présente ce cadre méthodologique qui permettra pour les arrondissements qui le souhaitent, c'est important de dire qu'il s'agit de quelque chose de tout à fait optionnel, en l'occurrence le secteur, pour nous Paris Centre, de mettre en œuvre cette assemblée citoyenne locale avec, c'est la délibération qui le demande, 4 grands piliers, 4 grands socles :

- le premier est le rôle et les missions, bien sûr il faudra définir ensemble les missions principales de l'instance considérée, ses capacités d'action, la détermination des mandats de travail par saisine, la possibilité ou pas d'une auto-saisine, l'existence d'un droit de suite ce qui est évidemment tout à fait recommandé, donc les rôles et les missions ;
- ensuite, il y aura la question dont la composition et de l'indemnisation des personnes qui participeront à cette assemblée locale par tirage au sort. Il y a eu une proposition d'indemnisation des personnes puisqu'on sait que participer à la vie citoyenne peut coûter, y compris en argent sonnant et trébuchant, si par exemple on a des enfants faire garder, la question de l'indemnisation est donc tout à fait pertinente ;



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

- il y aura évidemment à déterminer son fonctionnement, quelles sont notamment ses ressources d'accompagnement par les mairies d'arrondissement et les services centraux ;
- et enfin, la question de savoir comment on mettra en œuvre et on suivra les délibérations qui seront adoptées par cette assemblée citoyenne locale.

Tout cela sera sanctionné dans un règlement intérieur. Finalement, la démocratie participative à Paris est un peu comme Notre-Dame, il faut très longtemps pour la construire, mais une fois qu'on la regarde, j'ai l'impression qu'on en est fier/s et que c'est une nouvelle pierre à l'édifice.

Je vous propose de voter la feuille de route méthodologique de cette assemblée citoyenne locale conformément à la délibération DDCT 177. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Aurélien, Jacques BOUTAULT et Martine, pardon, je l'ai vue après.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je suis quand même ébahie par cette nouvelle strate qu'on nous ajoute avec des missions assez banales. Une instance qui se vient s'ajouter de toutes les instances municipales, conseil des enfants, conseil des seniors, conseil des européens, conseil de la nuit... Les participants sont tirés au sort ou cooptés par la mairie, il y a quand même 30 % qui seront choisis en fonction de leur rôle sans doute proche, mais cela est à voir. Je rappelle que 16 des conseillers d'arrondissement ici n'ont aucune indemnité, je rappelle que les conseillers de quartier n'ont pas d'indemnité. Eux aussi ont des enfants, eux aussi ont une vie privée, eux aussi s'investissent.

Au lieu de diluer et de disloquer la vie participative avec des conseils de quartier affaiblis qui n'ont pas les moyens de travailler correctement et des consultations publiques qui coûtent chaque fois 400 000 € ou 500 000 € pour une participation inférieure à 5 % sur des sujets qui sont traités en quelques mois d'une manière complètement démagogique, recentrez la démocratie participative sur de vraies consultations, de vrais référendums, des votations sur les conseils de quartier avec de vrais moyens, notamment des outils de civic tech. Arrêtez cette fantaisie de palabres, de parlotte pendant des mois et des années, on veut juste des actes : nettoyez la rue, trouvez des solutions de quartier.

Quand je vois les conseils de quartier être unanimes face à l'Adjoint de la mairie à dire « non ! » et que la mairie dit « on passe quand même, parce que c'est comme ça ». D'accord,



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

ajoutez vos conseils, multipliez les strates, il n'y a plus de démocratie finalement, il y a des palabres dans tous les sens, des institutions qui prennent un temps fou. On est tous occupés entre les activités de mairie ou professionnelles à côté, vous ajoutez des strates incompréhensibles, y compris auprès des élus. Alors, si nous élus ne comprenons même plus le nombre d'instances et ce qu'elles font dans des définitions vaseuses de périmètre, imaginez les citoyens parisiens ! Les Parisiens voudraient un peu moins de parlettes et un peu plus d'action sur le terrain pour leur vie quotidienne.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Jacques BOUTAULT.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Je vais dire à peu près la même chose avec un peu moins de véhémence. Le groupe Écologistes s'interroge sur la pertinence de cette délibération maintenant, à ce stade, à 4 mois des élections municipales, nous n'aurons pas le temps de mettre en œuvre localement ce type de dispositif de démocratie locale, de toute façon je dirais même que nous n'en aurions pas le droit. Donc, je ne comprends pas l'intérêt de voter sur cette délibération maintenant parce que, comme cela a été dit, elle pose de nombreuses questions. Notamment, il n'est jamais mentionné l'articulation entre cette instance de démocratie citoyenne et les conseils de quartier, on ne comprend pas bien comment les décisions de l'une s'articulent par rapport à l'autre et le rôle de l'une et l'autre vis-à-vis du conseil d'arrondissement. Le flou est peut-être valable puisque les contours sont laissés suffisamment flous pour que de nombreuses marges de manœuvre soient laissées aux arrondissements, c'est donc assez vide.

En revanche, j'ai la conviction que la démocratie ne doit pas être saucissonnée comme elle l'est actuellement entre différentes instances puisque ça dilue l'impact de la démocratie locale participative. Personnellement, je ne comprends pas très bien à quoi servent ces conventions citoyennes pérennes qu'on nous propose, car l'intérêt des conventions citoyennes est qu'elles renouvellent le public, qu'elles découvrent des experts et rendent un avis. Pour moi, les conseils de quartier devraient être renforcés, valorisés, accueillir des jeunes, des moins jeunes, parler des problèmes de la nuit et nous faire des propositions, à nous élus du conseil, pour éclairer nos décisions prises à l'aune de ce que ces conseils de quartier robustes, avec des moyens d'agir vis-à-vis du conseil via des vœux, par exemple,



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

proposerait pour nous permettre d'améliorer le processus démocratique. Là, on ne voit pas bien comment tout cela peut fonctionner.

Dernière chose pour ne pas être trop long, la question de l'indemnisation se pose. Je pense que c'est une très bonne idée de pouvoir indemniser des gens qui passent du temps à s'intéresser à l'intérêt général, qui sacrifient un peu de vie de famille ou de loisirs pour s'intéresser à la vie collective, mais pourquoi ne pas commencer par les élus d'opposition des conseils d'arrondissement ? Pourquoi ne pas commencer par les conseillères et les conseillers de quartier qui donnent beaucoup de leur temps et n'ont aucune indemnisation ?

Je suis un petit peu sceptique et pour toutes ces raisons, je vous demanderais, Monsieur le Maire, de bien vouloir avoir la sagesse de retirer la délibération de l'ordre du jour pour le présenter à un moment plus opportun. À défaut, nous nous abstiendrons parce que nous sommes très très attachés au principe de la démocratie participative locale, donc on ne va pas envoyer un message qui pourrait risquer d'être mal compris, mal lu. On est pour développer la démocratie locale, mais trop de démocratie locale, en tout cas la démocratie locale saucissonnée comme elle est présentée ici, risque de tuer l'engagement citoyen démocratique local. Pour cette raison, nous ne voterons pas cette délibération.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci pour l'explication. Martine et Luc FERRY.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Je suis totalement d'accord, on met une surcouche, on a l'impression qu'on met des conseils de secteur avec des habitants. L'indemnisation n'est pas chiffrée, donc on ne sait pas, on va voter quelque chose qui n'est pas chiffré et dont il faut trouver le budget alors qu'on a bien dit qu'il manquait beaucoup d'argent dans les caisses. Le fonctionnement avec mandat renouvelable, formation, règlement intérieur, appui technique de la Ville, d'accord, mais on a aussi les conseils de quartier qui font beaucoup de travail aujourd'hui. Par exemple les vœux qui vont être posés aujourd'hui devront être mis en œuvre par les conseils de quartier.

Je trouve que c'est un peu tard, autant laisser cela à la prochaine mandature pour que ce soit voté. Je n'y suis pas du tout favorable, je m'abstiendrai donc.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Luc.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Bien sûr, le groupe Communiste soutient toutes les actions des citoyens et des citoyennes et se félicite et encourage la participation citoyenne à la vie collective.

Nous ne soutiendrons malheureusement pas cette délibération, on trouve que cela rajoute une couche, je vais dans le sens de Jacques et surtout cela prend une partie de la place des conseils de quartier qu'on encourage, qu'on subventionne, avec lesquels on a des relations très proches, ce sont des gens formidables qui s'engagent au service de la collectivité.

Le deuxième point dont tout le monde a déjà beaucoup parlé, je constate qu'il y a quand même beaucoup de réticences sur cette délibération, on n'est pas les seuls, est la rémunération. On pourrait dire que ces assemblées citoyennes locales demandent du temps, bien sûr, on donne tous de notre temps, les conseils de quartier donnent de leur temps, c'est un engagement citoyen, c'est un choix de donner un peu de son temps, cela peut être parfois 1 heure, cela peut être 2 heures, au service de la collectivité. Je trouve à minima que ce serait un signal défavorable, ce serait payer la démocratie et puis surtout vis-à-vis des conseils de quartier et des gens qui s'impliquent, ce serait un message plutôt négatif.

Pour ces raisons, on va s'aligner sur nos collègues Écologistes et demander le retrait de cette délibération, si ce n'est nous abstenir. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Luc. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole ? Peut-être une réponse de Boris JAMET-FOURNIER.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Quelques points, certains dont j'ai déjà parlé et d'autres dont je n'ai pas parlé, donc je me permets de clarifier quelques dimensions.

Le premier point dont j'ai parlé est qu'il s'agit d'un cadre méthodologique. On est bien d'accord que c'est quelque chose qu'on n'est pas obligés de faire, que cette délibération nous donne la possibilité de faire. Elle nous dit que si jamais on voulait mettre en place



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

une assemblée citoyenne locale, il faudrait regarder et préciser cette dimension ensemble de manière concertée comme je l'ai dit au début.

*Arrivée de Jimmy BERTHÉ à 20 h 31.*

Bienvenue, cher Jimmy !

Il s'agit d'un cadre méthodologique et d'une aide pour les arrondissements qui souhaiteraient mettre en place ces assemblées citoyennes locales.

Je vais vous demander un tout petit peu de silence, s'il vous plaît. L'autre chose est le processus par lequel on est arrivés à cette délibération. Il y a d'abord eu le travail de l'assemblée citoyenne au niveau parisien, il y a eu plusieurs ateliers de travail auxquels certains élus ont participé, dont moi-même, c'est donc un processus qui a été concerté.

Quant aux interventions que j'ai entendues, je ne suis pas vraiment d'accord sur le fait que tu as dit la même chose que ce que j'ai entendu du côté de Changer Paris, j'ai parfois entendu des points qui se rejoignaient. Ce que j'entendu du côté de Changer Paris est : « on veut que la rue soit nettoyée, pas des palabres », je ne sais pas si c'est quelque chose qui rehausse bien le politique et le niveau dans un début de campagne dont on voit qu'elle a absolument commencé. Ce que je dois dire, en revanche, c'est que sur les points que tu mentionnes au sujet du calendrier, la raison pour laquelle on étudie cette délibération aujourd'hui est que, comme je l'ai dit, cela vient à la suite d'une délibération que le conseil de Paris a votée en juillet qui était elle-même une suite à une proposition faite par l'assemblée citoyenne, c'est donc le processus de la décision qui avance. Je comprends que l'on est en toute fin de mandature et qu'évidemment on ne va pas créer ces assemblées citoyennes locales maintenant, je suis tout à fait d'accord avec toi, on ne va pas pouvoir et on ne devrait pas les créer 2 mois avant les élections, c'est une évidence, d'autant plus que c'est probablement un processus qui ne va pas se faire en un jour. On a vu au début de la mandature le travail que demandait la mise en œuvre des conseils de quartier, ce qui me permet de les saluer puisqu'on l'a fait de manière concertée. Évidemment, ce serait pareil si jamais on faisait ce choix pour Paris Centre, cela durerait un certain temps.

Quant à l'articulation entre l'assemblée citoyenne locale et les conseils de quartier, c'est justement à nous de la décider, comme tu l'as dit, cher Jacques, c'est ouvert dans la délibération proposée au vote, il n'y a pas de quoi s'en inquiéter. Si on trouve une articulation qui nous semble être satisfaisante, nous la mettrons en place, si on n'en trouve pas, peut-être qu'il ne faudra pas d'assemblée citoyenne locale à Paris Centre et ce sera tout à fait possible.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Pour terminer rapidement, tu as parlé du caractère pérenne de ces assemblées. Comme l'assemblée citoyenne de Paris, il peut tout à fait avoir des promotions, c'est tout à fait permis par le cadre, ce ne sont pas forcément des gens qui restent ad vitam aeternam dans ce rôle.

Quant à la question des indemnisations, il faut bien voir que les conseillers et conseillères de quartier ne sont pour la plupart pas des gens tirés au sort, mais volontaires pour faire ce travail très intense, je le sais pour avoir beaucoup travaillé auprès d'eux, c'est une charge vraiment lourde. Cela dit, comme ils sont volontaires c'est un peu difficile de leur dire qu'ils auront une indemnisation quand ils arriveront dans une salle pour signer un papier. Je pense qu'autant pour les conseillers d'opposition cela peut tout à fait être envisagé, autant pour les conseillers de quartier, il me semble qu'une indemnisation n'est pas forcément bienvenue et que cela peut simplement s'envisager dans le cas où les gens sont tirés au sort.

J'ai beaucoup parlé, je vous propose de passer au vote, peut-être.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci de vos explications, merci pour ce débat. Il est intéressant qu'on puisse débattre. Je prends juste le point, je note qu'il y a beaucoup de réticences et je pense que des points tout à fait valables ont été émis. Il s'agit d'un cadre, libre à nous, sans doute pas dans cette mandature, de réfléchir et de poser des questions. Je veux bien prendre l'engagement, en tout cas pour ce qui me concerne, d'organiser un débat entre les élus pour savoir si, quand et dans quelles conditions une telle assemblée aurait lieu. Je comprends que vous ayez des réticences et des vues, c'est tout à fait légitime. L'ordre du jour n'est pas modifié, la délibération est à notre vote parce qu'elle va être proposée au conseil de Paris et si nous la retirons de l'ordre du jour aujourd'hui, nous n'aurons pas d'avis sur cette délibération. Prenons un avis, il ne vaut que cela, c'est un cadre qui est fixé et ensuite il reviendra aux élus de décider si on l'actionne.

Je vous propose de voter sur cette délibération c'est la DDCT 177. Qui vote contre ? 4 votes contre. Qui s'abstient ? Je laisse la table de la Direction compter des abstentions, j'en vois 8, je crois, mais je n'ai peut-être pas bien compté. Qui vote pour ce cadre ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée, ce qui ne tranche pas le sujet qui sera un sujet de débat entre les élus.

**Après vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.**



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

On change de sujet, on passe à la Direction du logement ~~et~~ de l'habitat et Gauthier et Karine vont se donner la parole mutuellement pendant les prochaines délibérations.

Vous vouliez une pause, je sens qu'il y a une demande de petite interruption. Je vous propose 1 minute d'interruption de séance, est-ce que cela vous va ?

*La séance est interrompue à 20 h 37.*

*La séance reprend à 20 h 40.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Le conseil va reprendre, c'est Karine qui va présider cette séquence, je serai de retour parmi vous dans quelques instants.

*Ariel WEIL quitte la séance à 20 h 40.*

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Nous allons reprendre la séance du conseil avec les délibérations autour de la Direction du logement et de l'habitat avec notre cher Gauthier pour la première délibération, je prendrai la suivante, sur un très beau programme. En fait, on a regroupé toutes les délibérations de Jimmy plus tard puisqu'il était prévu qu'il arrive petit peu plus tard. On fait les DLH et ensuite on passera à Jimmy.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DLH 210 Réalisation au 3-11 et 6-8, rue du Pont Louis-Philippe et 4-10 rue des Barres (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 87 logements sociaux par la RIVP - Subvention (1 117 803 euros)**

**2025 DLH 193 Réalisation au 78, rue des Gravilliers (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 4 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (48 350 euros)**

**2025 DLH 252 Réalisation au 9, rue Pierre Lescot/92-94 rue Rambuteau (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (160 657 euros)**

**2025 DLH 315 Réalisation 35, rue Quincampoix (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (244 091 euros)**

**Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat**

Merci, Madame la Maire qui remplace le Maire d'arrondissement parti quelques instants et que nous vous prions de bien vouloir excuser. Je vais commencer les présentations, on va faire 2 paquets de délibérations sur la Direction du logement et de l'habitat. Comme à notre habitude, à la fois des délibérations sur la rénovation des immeubles de logements sociaux et un autre groupe de délibérations qui nous donnera quelques éléments d'information sur les créations de logements sociaux à venir.

Pour les premières délibérations, il y a 4 délibérations qui concernent la rénovation de logements sociaux dans le cadre de ce qu'on appelle le plan climat air énergie de la Ville de Paris qui sont les délibérations concernant le 3-11 et 6-8, rue du Pont Louis-Philippe et le 4-10, rue des Barres, c'est la DLH 210.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Tu ne commences pas par la DLH 149 ?



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat**

Je ne vais pas changer mon propos alors que je l'ai commencé.

La DLH 193 sur le 78, rue des Gravilliers, la DLH 252 sur le 92-94, rue Rambuteau et la DLH 315 sur le 35, rue Quincampoix qui sont 4 adresses d'immeubles détenus par des bailleurs sociaux respectivement RIVP pour le premier et Elogie-Siemp pour les trois derniers.

À travers ces délibérations nous allons mobiliser quasiment 2 millions d'euros pour des chantiers avec double bail de 9,8 millions d'euros représentant la réhabilitation thermique de 121 logements. C'est à la fois de la réhabilitation thermique et du changement des conduites de fluides, d'amélioration des conditions de vie des personnes à l'intérieur de ces immeubles avec des ajouts de locaux vélos, de locaux poussettes et de locaux poubelles. L'intégralité de ces délibérations financées en partie par les bailleurs sociaux, en partie par la Ville, en partie par les locataires, vont permettre d'obtenir un gain sur la consommation d'énergie de plus de 52 % en moyenne sur ces 4 adresses et un gain sur les émissions de CO2 de ces immeubles, puisque vous savez que les causes principales du réchauffement climatique sont les bâtiments en tant que tels, donc un gain de plus de 50 % sur les émissions de CO2 de ces immeubles. Voilà, 1 min 50 pour 4 délibérations, Madame la Maire.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Je vous invite donc à voter. Il y a peut-être des NPPV sur Elogie-Siemp qu'il faut séparer. Je vais vous inviter à voter sur les DLH 193, 210, 252 et 315. On va voter avec deux NPPV pour Shirley sur la 252 et 193, c'est ça ?

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Oui, c'est ça, sur toutes les délibérations Elogie-Siemp, je ne prends pas part au vote.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat**

Donc 252, 315 et 193.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Tu prends part au vote seulement de la DLH 210.

Qui ne prend pas part au vote ? Shirley. Véronique, sur quelles DLH ?

**Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne**

Elogie-Siemp.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Les Elogie-Siemp aussi.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. Les délibérations sont adoptées à l'unanimité sauf ceux qui ne prennent pas part au vote. Les DLH 193, 210, 252 et 315, Véronique et Shirley ne prennent pas part au vote des 193, 252 et 315.

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

Gauthier, avec lesquelles continues-tu ?



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DLH 361 Réalisation au 8, place des Vosges d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (6 PLA I - 3 PLUS - 8 PLS) par CDC Habitat Social – Subvention (2 300 101 euros)**

**2025 DLH 303 Location de l'Hôtel de Fourcy situé 8, place des Vosges (Paris Centre) à CDC HABITAT SOCIAL – Bail emphytéotique**

**2025 DLH 319 Location de l'immeuble 18, rue du Mail (Paris Centre) à Elogie-Siemp – Bail emphytéotique**

**2025 DLH 159 Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 9-11, rue Pavée (Paris Centre) d'un programme de création de 12 logements sociaux par Paris Habitat. Subvention (950 000 euros)**

**Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat**

Sur les 361, 303, 319 et 159. Ce sont des délibérations qui concernent de la création de logements sociaux. Je vais vous tenir au courant d'un certain nombre d'évolutions de projets.

Tout d'abord une bonne nouvelle dans la délibération 319 qui concerne l'acquisition par la Ville d'un immeuble au 18, rue du Mail dans le 2<sup>e</sup> arrondissement et donc le transfert de cet immeuble à Elogie-Siemp. C'est une bonne nouvelle pour la Ville, mais aussi pour les locataires puisqu'il s'agit vraiment d'une énorme passoire thermique. Il y a 11 logements dans cet immeuble et ils sont tous diagnostiqués de D à G, donc on va vraiment faire œuvre de salubrité commune en intégrant cet immeuble au parc du logement social à la fois en matière immobilière, mais aussi en matière sociale puisqu'on va maintenir les locataires dans le parc social.

Deuxième élément d'information à travers les délibérations 303 et 361 qui concernent les délibérations concernant un projet situé au 8, place des Vosges dans le 4<sup>e</sup> arrondissement limitrophe avec le 3<sup>e</sup>. La très connue place des Vosges sur laquelle la Ville de Paris possédait un immeuble que nous avions mis dans l'appel à projets Réinventer Paris. Il était ressorti de cet appel à projets un projet de logements, mais aussi d'auberge de tourisme social pour permettre à des gens de venir visiter Paris et y être logés à des tarifs plus qu'attractifs. Malheureusement, je dis bien malheureusement, parce qu'on regrette tous ce projet qui n'a pas pu voir le jour puisque la préfecture de police a émis permis de construire après



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

permis de construire des avis négatifs, certainement sur les conditions d'accueil et de sécurité, c'est assez dommage, mais c'est ainsi. De guerre lasse, nous avons dû reprendre la main sur ce projet et lui donner une seconde vie, ce qui pourra avoir lieu grâce au bailleur social la Caisse des dépôts et consignations Habitat social, le fameux CDC Habitat social qui reprendra cet immeuble 8, place des Vosges qui après réhabilitation nous permettra d'augmenter le patrimoine, le parc de logements sociaux de Paris Centre, de 17 logements, 6 en PLA I, 3 en PLUS et 8 en PLS. Il y aura également au rez-de-chaussée 4 commerces. Au regard de la configuration du bâtiment, il y aura malheureusement, chère Karine, peu de très grands logements familiaux, il y aura 8 studios, 3 F2 et 6 F3. C'est un projet qui coûtera 7,7 millions d'euros au total avec une subvention de la Ville de Paris de 2,3 millions d'euros.

Enfin, avec la DLH 159, un projet qui concerne l'emblématique projet de création de logements sociaux du 9-11, rue Pavée dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, cette ancienne école professionnelle dont les bâtiments ont été rachetés et transformés par Paris Habitat. Nous avions un coût projet à l'origine de 10,3 millions d'euros, ce qui est dans la norme pour ce type de réhabilitation et qui correspond totalement au prix du logement social qu'on peut faire ailleurs puisqu'on crée l'équilibre avec une deuxième partie du bâtiment qui est restée au cœur du secteur privé et qui va permettre par la vente d'équilibrer l'opération. Cependant, les travaux avançant, nous avons découvert des éléments patrimoniaux dont nous n'avions pas connaissance et dont le propriétaire à l'époque n'avait pas connaissance.

*Ariel WEIL revient en séance à 20 h 50.*

Une structure en bois qui était beaucoup plus dégradée que ce que nous envisagions, également plus de plomb, beaucoup plus de plomb que ce que les premières analyses avaient montré et tout cela a renchéri le projet de 14 % en moyenne, le faisant passer de 10,3 millions d'euros à 11,8 millions d'euros. Dans le cadre de nos accords avec Paris Habitat, il a été décidé de maintenir la participation de Paris Habitat à 15 % du montant global du projet, le restant étant pris en charge par la Ville de Paris, ce qui nous amène avec cette délibération à ajouter 950 000 € pour la réalisation de ce programme qui est, je le répète, emblématique, situé au 9-11, rue Pavée.

J'en ai fini avec les délibérations logement, merci, Monsieur le Maire et Madame la Première adjointe.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Merci. Je vais finir le vote pour qu'on puisse poursuivre et surtout préciser pour la rue Pavée qu'il y a également du logement pour les jeunes travailleurs et un très beau siège de Caudalie, c'est un programme mixte avec du logement social, du logement pour les jeunes et une entreprise, c'est un très beau programme qui a été préempté, plutôt monté en début de mandature. Ariel, tu peux peut-être compléter.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Non, merci. Pas préempté, mais acheté, en effet, puisqu'on a pu négocier dans un projet tout à fait original. C'est un co-achat privé – public avec Paris Habitat qui a acheté un des lots et un acteur privé qui a acheté deux des lots dont un qui est en vente en état futur d'achèvement, cela doit être le projet d'Habitat Particulier. C'est un très beau projet, c'est la rénovation et la restauration de deux hôtels particuliers magnifiques. Cela coûte toujours un peu plus cher, mais je rappelle qu'il y a des peintures du XVIIe siècle restaurées au plafond de ces hôtels particuliers, pour les historiens qui sont dans la salle ce sera une visite obligatoire. Il y aura du logement, la commission du Vieux Paris était venue et avait approuvé ce projet. C'est un très beau projet patrimonial, cela crée du logement, et un siège pour une très belle entreprise dont les employés qui ont déjà déménagé du 8<sup>e</sup> sont fous de joie et apparemment ils ne le regrettent pas. Voilà pour l'activité économique voilà pour un projet qui est en secteur sauvegardé, mais qui ressemble fort à ce que préconise le plan local d'urbanisme en termes de mixité et d'usage. Voilà ce que je voulais en dire, c'est un très beau projet qui me tient à cœur, vous le savez.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

On va passer au vote de ces projets avec DLH 159, la DLH 303, la DLH 361 et la DLH 319. On dissocie.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je n'ai pas compris si la DLH 361 était reportée ou maintenue. Si elle est maintenue, faire le fond/s social place des Vosges, c'est l'avenue Georges V, c'est emblématique, c'est très beau, c'est très fort, c'est de l'argent public qui est mal dépensé là où les besoins sont importants et je ne vois pas l'intérêt de transformer un immeuble classé XVIIe siècle place des Vosges emblématique en logements sociaux alors qu'avec le même argent vous



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

pourriez en faire deux fois plus dans des immeubles normaux et pas des immeubles grand luxe. Je sais qu'en face vous avez un grand ami qui a acquis son appartement de l'autre côté, Jack Lang, il y a une histoire n'est-ce pas, mais je ne vois pas l'intérêt de faire des logements sociaux place des Vosges. Je sais que voulez le meilleur, mais ce meilleur coûte beaucoup d'argent aux Parisiens et quand on n'est pas loin de 12 milliards de dettes avec la dette des loyers capitalisés et dépensée en dépenses courantes, je trouve qu'on doit se modérer et être plus prudents sur la dépense publique.

**Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts**

On a bien compris que vous ne voulez pas de logement social dans les beaux quartiers.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Ce ne sont pas les beaux quartiers, c'est place des Vosges.

**Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts**

C'est vrai que la place des Vosges n'est pas un beau quartier.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Ce sont des prix délirants du mètre carré, c'est de l'argent public bloqué qui pourrait être dépensé de manière beaucoup plus optimale et judicieuse.

**Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts**

Bien sûr, et on mettrait le logement social...

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pas de dialogue, s'il vous plaît, c'est une prise de parole.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Raphaëlle.

**Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté**

C'est simplement pour qu'apparaisse quand même une réponse à Aurélien VÉRON pour les annales. Cela porte un nom très simple, cela s'appelle la mixité sociale.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

On va dissocier les votes. Corine.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Sur la 361 et la 303, pas parce que c'est du logement social, mais parce que j'ai posé beaucoup de questions pour savoir quel était exactement le projet, comment il allait être fait, etc., et je n'ai toujours pas de réponse. C'est juste une abstention en attendant d'avoir une réponse. Dans l'ancien, je n'ai toujours pas compris et je n'ai pas obtenu non plus la réponse sur la raison pour laquelle on a rejeté l'ancien projet de résidence sociale et de gîte social qui était vraiment très bien et confié à un très bon architecte puisque c'était Monsieur PROST. Et là, j'attends aussi la réponse, le problème n'est pas de faire du logement social, l'architecte peut faire ça, et Monsieur PROST a démontré partout qu'il était capable d'avoir des réalisations très audacieuses sur des bâtiments historiques classés, il sait très bien le faire en respectant absolument tout. J'attends les réponses, c'est pour cela que je proposais une abstention.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Il s'est retiré, cela n'a pas été changé, Gauthier tu veux répéter ?



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat**

Peut-être rappeler que c'est l'équipe de l'architecte qui s'est retirée du projet, ce n'est pas nous qui avons imposé cet arrêt, c'est l'architecte qui s'est délibérément retiré au regard des exigences de sécurité, de préservation patrimoniale et d'impossibilité parfois de conjuguer les deux avec un projet qui devait accueillir du public et des habitants.

On est tous déçus de ne pas voir ce beau projet se réaliser dans un immeuble qui appartient à la Ville de Paris et qui aurait pu être revendu si par mégarde cela avait été la Droite qui était à la tête de la Ville, mais qui restera dans les bijoux de famille de la Ville de Paris tant que la Gauche restera là. Merci.

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Voilà, c'est quand même 17 logements sociaux. Je rappelle que chaque logement est important pour les demandeurs de Paris Centre.

On va passer au vote avec la DLH 159, que l'on dissocie. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Merci.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée la majorité des participants.*

Ensuite, les DLH 303 et 361. C'est la place des Vosges, c'est bon pour le côté regroupé ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées la majorité des participants.*

Ensuite, pour finir la DLH 319. Qui ne prend pas part au vote ? Véronique et Shirley. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Je repasse la présidence à Ariel.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, on poursuit avec la Direction du logement et de l'habitat, mais c'est Karine BARBAGLI, je reprends la présidence pour lui donner la parole, qui présente la délibération DLH 191.

**2025 DLH 191 Location de l'immeuble 210, rue Saint-Denis (Paris Centre) à Paris Habitat OPH – Avenant au bail emphytéotique**

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Une délibération très simple qui fait un avenant au bail emphytéotique pour Paris Habitat concernant le 210, rue Saint-Denis puisqu'en ce moment il est occupé par l'association AMLI, l'association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés qui héberge des familles en difficulté. Nous avons sollicité Paris Habitat pour que les familles présentes ne soient pas déplacées en pleine année scolaire et cela a été accepté. De ce fait, nous prolongement le bail emphytéotique de Paris Habitat sur cette adresse jusqu'au 12 juillet 2089 de façon à ce que les 21 enfants qui sont scolarisés dans les écoles puissent finir leur année scolaire.

Je vous invite bien sûr à voter favorablement cette prolongation de bail.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Merci, Karine de ce travail pour scolariser les enfants qui ne le sont pas et pour les maintenir dans un logement digne.

C'est la DLH 191. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est Paris Habitat, 1 non prise de part au vote. Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

C'est Catherine TRONCA qui prend la suite pour la DLH 202 qui concerne une rénovation d'une résidence pour les personnes âgées avec Habitat Social Français.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DLH 202 Réalisation au 39, rue Meslay (Paris Centre) d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées de 29 logements sociaux par Habitat Social Français – Subvention (202 332 euros)**

**Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap**

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées située rue Meslay, à côté d'ici, 29 logements sociaux gérés par Habitat Social Français titulaire de ce bail emphytéotique avec la Ville de Paris depuis 1988 portant sur cet immeuble construit en 1800 composé d'un bâtiment R+6 d'une surface utile de 911 m<sup>2</sup> avec 29 logements gérés par le CASVP.

Le bailleur souhaite réaliser un programme de rénovation de cet ensemble s'inscrivant dans les objectifs du plan climat air énergie de la Ville de Paris. Cette intervention permettra, comme l'a dit Gauthier tout à l'heure, de maximiser la performance énergétique et le confort des habitants, très chaud l'été, très froid l'hiver au regard des contraintes techniques et patrimoniales de l'opération en apportant une réduction des consommations d'énergie.

Il est proposé une participation de la Ville de Paris de financement de ce programme en accordant à Habitat Social Français une subvention d'un montant maximum de 202 332 €. Je vous prie de bien vouloir en délibérer favorablement.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup, Catherine. C'était la DLH 202. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

***Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.***

On poursuit avec la DLH 355, c'est à nouveau Karine BARBAGLI qui présente cette délibération.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DLH 355 Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs - Bilan n+1 de l'année 2024**

**Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Il s'agit d'une délibération pour approuver le bilan de l'année 1 du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. C'est un grand acronyme.

Ce plan concerne les Directions de la Ville concernées, mais également l'État, il regroupe les bailleurs sociaux, l'action logement et c'est lors de la conférence parisienne du logement que cette analyse a été présentée à tous les partenaires. Sont notées en particulier la qualité et l'organisation à l'échelle de la Ville de l'accueil et de l'information des demandeurs de logements ; également la gestion partagée, pour la première fois, il faut prendre normalement le même système de cotation des demandes de logement social ; il y a aussi depuis un an le nouveau fonctionnement du système de cotation de logement social ; l'accompagnement ; les dispositifs spécifiques comme les mutations et la location choisie avec les deux plates-formes que vous connaissez peut-être :

- Échanger Habiter qui permet à des locataires de logement social d'échanger directement leur logement entre eux sans repasser par le bailleur, ce qui donne beaucoup plus de flexibilité. Cette année, on voit une augmentation assez conséquente du nombre de logements échangés, donc de mutation par ce biais ;
- LOC'annonces qui a beaucoup de succès. C'est une plate-forme où sont proposés les logements sociaux directement et ce sont les demandeurs qui candidatent, ce qui évite des refus puisque les refus ensuite entraînent des gels des dossiers de logements sociaux.

Tout cela pour vous dire que cela a mis en avant la forte activité des points d'accueil logement. Par exemple, à Paris Centre, nous avons accueilli 8421 personnes en 2024. C'est aussi le moment pour moi ce soir de remercier les personnels et les agents de la Direction du logement et de l'habitat qui travaillent chaque jour ici et qui accueillent tous les usagers à Paris Centre.

Il y a également l'utilisation de la nouvelle grille de notation harmonisée qui permet une meilleure lecture pour tout le territoire parisien et qu'on peut retrouver aussi avec les autres réservataires que la Ville. Il y a un outil commun qui est une plate-forme de pilotage de la gestion en flux du logement social.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Je ne vais pas être plus longue parce que c'est assez technique. Je rappelle que le système de cotation a une base d'équité, il n'est pas parfait, justement c'est lors de ces instances que sont discutés tous ces éléments.

Je vous invite à voter le bilan n+1 de ce plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandes.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, c'est la DLH 355. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

On poursuit. Les deux prochaines délibérations concernent l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux d'une part et d'autre part des copropriétés privées, deux volets importants de notre action. C'est Jacques BOUTAULT qui les présente ensemble ou séparément, comme il veut.

**2025 DLH 371 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux**

**2025 DLH 372 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés**

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Je vais les présenter à la suite, Monsieur le Maire, d'autant que ce sont des communications, je crois qu'il n'y a pas de vote pour ces délibérations. C'est ça, tu confirmes ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vais vérifier. Si, en principe ce sont des délibérations, je vérifie. En tout cas, présente-les.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Je vais les présenter comme communications, pas comme délibérations.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On vérifie, mais tu peux d'ores et déjà les présenter.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Ce sont deux bilans. Je ne les présente pas en ma qualité d'adjoint chargé du logement ni de la rénovation des bâtiments publics puisque je me substitue à Jean-Paul MAUREL qui n'a pas pu être présent à ce conseil et dont c'est la délégation.

Je vais être assez rapide pour vous dire que la première délibération concerne la création d'un service public de rénovation de l'habitat qui est en fait un regroupement des 3 bailleurs sociaux principaux de la Ville de Paris qui dispose d'un patrimoine de plus de 280 logements dont certains ont besoin d'une rénovation énergétique pour protéger les habitants de factures d'énergie trop importantes et aussi pour qu'ils ne soient pas en situation de passoire énergétique l'hiver et de bouilloire thermique l'été. C'est une convention qui a été signée en 2024 par Elogie-Siemp, Paris Habitat et la RIVP qui sont les 3 grands opérateurs de logements sociaux parisiens. Ces 3 bailleurs ont déjà un bilan à nous proposer sur les actions qu'ils ont menées au cours de l'année 2024 puisqu'ils ont conduit 111 opérations de rénovation environnementale qui concernaient plus de 5000 logements sociaux et les gains prévisionnels de ces projets étudiés s'élèvent à 51 % d'économie d'énergie et 55 % de réduction des gaz à effet de serre. L'adaptation du parc social au réchauffement climatique va se poursuivre avec la création de 49 îlots de fraîcheur pour végétaliser la ville, éviter les îlots de chaleur bien connus des Parisiennes et Parisiens durant l'été et pour améliorer le confort du parc du logement social en externe et surtout en interne pour un meilleur confort des locataires. Sur 2024, l'APUR a pu actualiser ses résultats, a comparé après son action de rénovation les consommations énergétiques des locataires en 2024 en 2023 et elle relève une baisse moyenne de 34 % des consommations énergétiques observées sur le patrimoine rénové. C'est donc un volontarisme très salutaire que l'on soutient, que l'on tient à souligner puisque ces actions contribuent à inscrire Paris dans l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050 tel que son plan climat le lui demande.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Cette action permettra à la Ville de tenir ses objectifs sur son patrimoine social principalement.

La deuxième délibération est un petit peu au regard de celle-ci puisque l'expérience menée par la Ville de Paris avec la création de ce service de rénovation de l'habitat va avoir pour conséquence la création d'un même service de rénovation public de l'habitat à l'intention des copropriétés privées pour que les copropriétaires puissent bénéficier de conseils, d'aide et de mise en relation pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Précédemment, le programme s'appelait Éco-Rénovons+, maintenant le programme est devenu une structure, le service public de la rénovation de l'habitat. Je voulais vous dire un petit mot du bilan de Éco-Rénovons+, puisque dans le parc privé, 1084 copropriétés représentant 59 000 et quelques logements ont intégré le dispositif depuis son lancement et parmi elles 779 copropriétés, soit 18 478 logements ont d'ores et déjà voté des travaux de rénovation environnementale. Les programmes de travaux engagés dans ce cadre permettent d'atteindre un cap énergétique moyen de 41 %, ce qui est très ambitieux, mais atteignable.

J'ajoute que le SPRH, le service public de la Rénovation de l'Habitat risque d'être très sollicité en raison de nouvelles législations, de nouvelles réglementations, qui soustraient à la mise en location des logements qui ont une étiquette énergétique G en 2025, F en 2028 et E en 2034. Vous me direz qu'on a le temps, mais il y a le temps de mettre en œuvre les travaux pour les copropriétaires qui veulent louer pour se mettre en conformité et avoir la bonne étiquette énergétique au bon moment pour avoir le droit de louer leur bien à autrui.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ces 2 délibérations, chers collègues.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Jacques. En effet, ce sont des communications, pas besoin de les voter. Merci pour ces explications.

Je vous propose qu'on passe aux délibérations qui viennent de la Direction des solidarités avec la DSOL 168 qui nous présente des subventions qui permettent à des associations de lutter contre l'exclusion. Évidemment, Shirley WIRDEN pour les présenter, 168 et 182, dans l'ordre, groupées ou pas.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DSOL 168 7 subventions d'investissement (254 728 euros) et 1 subvention de fonctionnement (9 543 euros) pour des associations mettant en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion. Conventions et Avenants**

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Je vais être très courte, je vais les présenter séparément, je vais être très concise.

La première, la 168, 7 subventions d'investissement pour 254 728 € et une subvention de fonctionnement de 9543 € pour des associations mettant en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion, conventions et avenants.

Dans le cadre du collectif de lutte contre l'exclusion, la Ville de Paris accorde plusieurs subventions d'investissement à des associations ainsi que la signature son avenant. Il ne concerne pas les centres, c'était la prolongation de la convention d'investissement avec Emmaüs Alternatives pour l'installation de casiers solidaires destinés aux personnes sans-abri. Le premier a pris un peu de retard parce que nous avons eu de la difficulté à choisir l'emplacement idéal pour que tout le monde soit content de cette installation, cela prend un petit peu de place pour la mixité de l'usage de l'espace public, mais on y arrive et on y travaille beaucoup.

La Ville propose donc une nouvelle prolongation de la convention afin de permettre la réalisation de cette installation. Les casiers solidaires sont utiles aux personnes sans-abri pour qu'elles puissent stocker leurs affaires en toute sécurité et non pas par terre dans l'espace public, c'est destiné à ce que ce soit propre, sécurisé et vide. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Shirley. C'était la DSOL 168. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

On poursuit avec la DSOL 182.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DSOL 182 Subventions (1 068 242 euros) et 3 conventions (dont 1 convention pluriannuelle et 2 conventions annuelles) avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'insertion des jeunes**

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Oui, 1 068 242 € de subventions et 3 conventions, 1 pluriannuelle et 2 conventions annuelles avec 3 associations pour leur action de prévention et d'insertion des jeunes.

Cette délibération propose de soutenir l'action de prévention sociale menée par le CASP, le Centre d'Action Sociale Protestant sur le territoire de Paris Centre. Elle vise les jeunes adultes en situation d'errance, de grande vulnérabilité et elle combine médiation sociale, accompagnement éducatif, orientation vers les dispositifs sociaux et de travail de rue grâce à une équipe pluridisciplinaire. L'objectif est d'amener des jeunes vers des solutions d'insertion, accès aux droits, soins, hébergement, formation. Il y avait 459 personnes suivies en 2024, 259 sur l'axe éducatif, 200 sur l'axe médiation.

La subvention proposée pour 2025 est de 937 642 €. Le public est spécifiquement des jeunes en errance très éloignés des institutions. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Shirley. C'est la DSOL 182. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Elle est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

J'ai oublié, je ne sais pas si tu l'as dit sur la délibération précédente, que nous avons toujours ce projet d'installer des casiers sur l'espace public. C'est compliqué, mais le projet est bien prévu et soutenu avec l'idée d'avoir des casiers pour les personnes qui habitent à la rue. J'espère qu'ils sortiront de terre très bientôt pour qu'on puisse les voir.

Je propose qu'on passe à la délibération suivante qui est une délibération de la Direction de l'urbanisme concernant le site patrimonial remarquable des Rives de la Seine. Il est bien entendu présenté par Gauthier CARON THIBAULT.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**2025 DU 210 Site patrimonial remarquable « Rives de la Seine » - Proposition de délimitation et demande de classement**

**Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat**

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Cette délibération est la suite de la procédure de classement en site patrimonial remarquable le nom de Rives de la Seine que j'avais présentée ici même en juin 2025 et pour laquelle nous avions donné un avis favorable. Entre nous, c'est une très belle délibération, très bien écrite, qui nous fait voyager dans le passé et dans une zone fort logique comprise entre le nord au niveau de l'enceinte de Charles V et des fossés jaunes, mais également le sud, ce qu'on appelle le cours du midi, j'ai appris cela, cette ligne qui va d'Invalides, Montparnasse, Port-Royal, Saint-Marcel, l'Hôpital, donc une zone quand même relativement forte dans Paris.

C'est une délibération qui nous annonce la mise en œuvre dans cette zone couverte aujourd'hui en partie par le PSMV, mais aussi et surtout par le PLU, d'un PSMV total sur l'intégralité de cette zone pour donner corps à ce site patrimonial remarquable. Entre nous, mes chers collègues, simplement le choix d'un PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) aurait suffi pour trouver des règles complémentaires au plan local d'urbanisme bioclimatique que nous avons voté il y a peu et ainsi mettre en valeur toute architecture et tout le patrimoine qui font le cœur historique de Paris. Faire cela aurait permis de laisser au PLU-B la possibilité de s'appliquer sur cette zone comme il a vocation à le faire depuis que nous l'avons adopté. Or, c'est un plan de sauvegarde et de mise en valeur qu'on nous propose. Cela revient, je le dis comme je le pense, à donner les clefs de cette zone à l'État, à l'État qui aura son mot à dire sur toutes nos orientations d'aménagement, sur toutes nos zones de protection, notamment celles qui nous permettent aujourd'hui de limiter la prolifération des locations touristiques saisonnières, c'est également la possibilité laissée à l'État de dire son mot sur tous nos permis de construire.

Je suis un peu gêné, Monsieur le Maire, parce que la première délibération que j'avais présentée ici nous parlait simplement de mises en valeur, d'ateliers citoyens, de programmes au long cours de valorisation des abords de la Seine, de partage de pratiques internationales et je me rappelle même avoir répondu à notre collègue Corine FAUGERON que je trouvais cela particulièrement intéressant en termes d'intérêt intellectuel pour pouvoir essayer collectivement de se donner les moyens de mettre en valeur le patrimoine



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

autour de la Seine. Et là, on nous enlève totalement la responsabilité urbanistique sur un territoire qui n'aura jamais été aussi grand.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le plan local d'urbanisme et l'imagination locale des politiques publiques nous ont toujours permis d'être en avance sur l'État en matière d'aménagement local. Le premier PLU est l'obligation de logement social, l'encadrement des locations touristiques saisonnières, le développement de la végétalisation, les protections commerciales et renforcées, c'est également des nouvelles circulations dans Paris. Avec le plan local d'urbanisme bioclimatique, on avance encore plus dans ces domaines avec les mixités fonctionnelles, les protections culturelles, également l'implantation de protection pour des cabinets médicaux.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne veux pas que Paris et sa construction soient empêchés, je ne veux pas être contrôlé plus que de raison et c'est bien la première fois depuis que je suis élu que j'appelle à s'abstenir sur un projet déposé par la majorité à laquelle j'appartiens. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Je propose, si vous le souhaitez, d'intervenir. J'ajoute juste à ce qu'a dit Gauthier que ce n'est pas tellement de donner la main à l'État, c'est qu'il y ait deux niveaux d'autorisation. Je suis curieux d'entendre ceux qui disent qu'on multiplie les comités Théodule sur cet empilement de réglementations et législations. Je trouve cela extrêmement compliqué, le droit et l'environnement réglementaire sont déjà extraordinairement complexes, mais là c'est vraiment la spécialité française du millefeuille administratif qui est proposée d'être étendue de manière déraisonnable. Je rappelle que la révision du PLU a duré 5 ans pour adopter le plan local d'urbanisme bioclimatique et nous sommes déjà engagés dans la révision du PSMV pour les 5 ans à venir. Sauf à passer l'éternité du temps à revoir les plans locaux et les plans de protection, en ajouter un autre nous paraît effectivement démesuré. Il y a toujours la possibilité, nous souhaitons avoir un peu plus de temps pour en discuter, de passer par un PVAP, mais cela n'en prend pas le chemin et c'est ce qui, je crois, nous inquiète ici. Il y a des demandes d'intervention. Corine FAUGERON, peut-être Audrey PULVAR, est-ce qu'il n'y en a d'autres ?

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Merci, Monsieur le Maire. Je remercie Gauthier parce que franchement c'est un grand moment, c'est la première fois où il dit que j'avais raison.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

*Rires.*

D'habitude, c'est plutôt une leçon, merci. Je pense en effet que c'est très important parce que ce fameux SPR signifie vraiment donner Paris Centre à l'État. Notre pouvoir va déjà être très réduit avec la nouvelle réglementation est là c'est complètement le réduire, on disparaît absolument dans cette affaire et les habitants de Paris Centre comptent pour rien.

Nous allons être assez cohérents avec nous-mêmes, la dernière fois nous nous étions abstenus puisque tout n'était pas aussi clair, cette fois-ci on va aller plus loin puisque c'est extrêmement clair, donc nous allons voter contre ~~cette délibération qui vraiment est une dépouille.~~

Je pense que cette délibération aurait pu attendre 6 mois, mais c'est une demande de l'UNESCO qui demande qu'on réponde à cette protection. On peut répondre à cette protection en disant qu'il y a déjà la protection patrimoniale mondiale de l'humanité qui automatiquement protège une partie des berges de Seine. À la limite, il aurait pu être possible de continuer le linéaire de ses berges de Seine jusqu'au 15<sup>e</sup> et au 16<sup>e</sup> arrondissement qui sont aussi au bord de la Seine, mais je ne vois pas du tout pourquoi il faut le prolonger jusqu'au 6<sup>e</sup> arrondissement et intégrer absolument tout notre quartier. Plus de la moitié du 4<sup>e</sup> et la moitié du 3<sup>e</sup> sont sous PSMV, il nous reste un tout petit espace pour faire le choix et là, c'est abandonner cet espace.

Je vous invite à voter contre cette délibération.

**Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts**

Très rapidement, Monsieur le Maire. Cela m'est arrivé très rarement dans le courant de cette mandature, comme par exemple quand j'ai voté contre l'attribution de la dénomination Claude Goasguen pour une place dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, mais je vais voter contre cette délibération de l'exécutif. J'en subirai certainement quelques conséquences, mais j'ai l'habitude.

Je considère qu'elle nous livre pieds et poings liés à l'État, au gouvernement, avec les sensibilités politiques très variables que peuvent revêtir les gouvernements depuis un certain temps, depuis 2001 que la Gauche dirige Paris, gouverne Paris, elle a été quand même à de très nombreuses reprises à l'avant-garde, innovante et responsable face à un conservatisme, un arrière-gardisme forcené de la part des gouvernements qui se sont



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

succédé, sauf bien sûr pendant la période pendant laquelle François HOLLANDE a été président de la République.

On est dans un contexte politique où ce qui se profile dans les années qui viennent n'est vraiment pas, même si je souhaite la victoire des idées Écologistes et de Gauche, une tendance nationale à la prise de responsabilité face aux enjeux climatiques. Or, ce que la gauche a fait et singulièrement Anne HIDALGO depuis son élection en 2014, c'est préparer Paris aux enjeux du réchauffement climatique, préparer Paris aux conséquences de vagues de chaleur de Paris à 50 °C dont on sait que c'est un scénario quasiment inévitable aujourd'hui. Ce que nous faisons avec cette délibération si elle est adoptée en conseil de Paris, c'est donner la possibilité à des gouvernements bien moins responsables face à cet enjeu majeur de détruire tout ce que nous avons fait et singulièrement nous devrons, et j'en termine, revoir le plan local d'urbanisme bioclimatique qui était une avancée majeure et qui faisait de Paris une ville non seulement à l'avant-garde en France, mais dans le monde, et qui nous a valu de nombreuses distinctions.

Donc, je voterai contre cette délibération.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Luc.

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Nous allons également nous ranger à l'avis de Gauthier CARON-THIBAULT, nous n'allons pas en tirer les mêmes conclusions. On parle souvent dans cette assemblée de démocratie locale, de participation citoyenne, de budget participatif, mais au final avec cette délibération, on jette tout cela à la poubelle, tout cela est récupéré par l'État.

Citoyens, citoyennes de Paris Centre et même peut-être de Paris, on veut encore une fois vous déposséder de vos quartiers.

Donc, nous allons voter contre.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Luc. S'il n'y a plus de demandes de prise de parole, je n'embête pas Aurélien VÉRON sur cette délibération, je le laisse ne pas s'exprimer.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

C'est la DU 210, je propose qu'on passe au vote. Qui vote contre ? 8 votes contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? 4 voix pour. Je vous remercie. La délibération est rejetée au conseil de Paris Centre.

*Après vote à main levée, la délibération est rejetée à la majorité des participants.*

*Applaudissements.*

Elle sera discutée au conseil de Paris, on espère peut-être avec des amendements, qui sait ? C'est le aussi le but de voter d'abord dans les conseils locaux.

Je vous remercie, on passe à la DVD, c'est toujours le moment de Florent GIRY à la fin du conseil, mais on aura une suite, cette fois-ci ce ne sera pas Florent GIRY qui conclura ce conseil. On parle un peu du Louvre, on va en reparler plus tard, mais là c'est le parking.

**2025 DVD 89 Emplacements autocars dans le parking Carrousel Louvre -  
Convention de mise à disposition (Renouvellement)**

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Effectivement, la DVD 89 pour prolonger la convention permettant la mise à disposition de 60 places pour autocars dans le parking Carrousel du Louvre avec l'exploitant actuel Indigo.

Ce parking pose un certain nombre d'enjeux en termes d'aménités pour les chauffeurs qui avaient été relevés pour expliquer, en tout cas pour justifier, le stationnement sauvage qui se passe en surface dans ce quartier. Il y a sans doute du vrai et du faux, en tout cas ce diagnostic et ces travaux éventuels à conduire sur le parking autocars sont une décision assez lourde budgétairement. Ma compréhension de cette délibération est que la Ville propose une prolongation du statu quo pour 1 an de façon à ce que la prochaine équipe municipale puisse engager les choix budgétaires nécessaires, le cas échéant, et décider de la stratégie autocars qu'elle souhaitera adopter pour le centre de Paris.

C'est une délibération purement technique qui tend à prolonger de 1 an le statu quo actuel pour permettre de surseoir jusqu'à la stratégie qui sera choisie plus tard.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Florent. Martine.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Tu connais mon obsession sur les autocars. Il faut absolument que ce parking soit adapté, peut-être dans la prochaine mandature. On avait fait un vœu sur la suppression de l'espace autocars sur la place de l'Amiral de Coligny. J'ose espérer qu'on va y arriver, cela va aller peut-être un petit peu plus vite que la nouvelle mandature. Ce n'est pas le même niveau de budget, mais tous les cas cela permet d'avoir moins d'autocars en surface.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

On va reparler, bien sûr, du projet du Louvre, je crois, un petit peu plus tard dans les vœux. Évidemment, à terme, il réglerait la question des autocars, en tout cas en surface. C'est une décision très claire que tu as expliquée, Florent, qui consiste à surseoir, peut-être qu'on aurait pu l'appliquer à la délibération précédente...

*Rires.*

... cela aurait peut-être été sage. Il n'y a peut-être pas d'urgence, il me semble, à la voter. DVD 89, je propose qu'on la vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Effectivement, on va conclure ce conseil avec Jimmy. Pardon, j'en ai sauté une, j'ai tellement hâte qu'on puisse discuter des 14 vœux qui sont devant nous. Pardon, excuse-moi, Florent, tu peux présenter la DVD 136.

**2025 DVD 136 Protocole transactionnel relatif à l'aménagement d'une continuité piétonne entre place de la Bastille et port de l'Arsenal**

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Je vais aller très vite, cela tombe bien parce que c'est une délibération technique qui vise à terminer un protocole transactionnel sur une longue phase de contentieux entre la Ville de Paris et des prestataires qui avaient été chargés de conduire les études urbaines pour la place de la Bastille. Il y avait des désaccords sur les pénalités de retard, etc., il y a eu une médiation indépendante pour permettre d'aboutir à un accord, une convention qui permet de clôturer cette médiation avec un solde de tout compte pour environ 32 000 €



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

qui seront réglés de la Ville au groupement, je vous passe les détails sur le calcul, mais cela permet de clôturer en évitant un contentieux devant les tribunaux.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

C'est une somme relativement modique pour une médiation. Merci beaucoup.

C'est la DVD 136. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Jimmy avait un mot d'excuse ce soir puisqu'il était à Quartier Jeunes pour l'événement Estime-toi ! et nous avons mis ses délibérations à la fin. Il faudra faire cela à chaque fois pour pouvoir varier un peu les plaisirs. Je te laisse présenter, ensemble peut-être, le soutien aux créateurs et à la mode.

**2025 DAE 177 Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (2 068 200 euros) et subventions d'investissement (1 200 000 euros), au titre des exercices 2025 et 2026**

**Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse, de la vie étudiante et des métiers de la mode et des créateurs**

Oui, à l'école Duperré. Ce sont 2 délibérations dont l'une porte sur une subvention d'investissement et l'autre sur une dotation complémentaire.

Comme vous le savez, l'école Duperré joue un rôle essentiel dans la transmission des savoir-faire, dans la formation des futurs professionnels des métiers d'art, du *design*, de la mode. Elle est située à Paris Centre, elle arrive à conjuguer tradition et innovation et participe au dynamisme culturel de Paris Centre et de toute la capitale. Ses formations sont publiques, gratuites et permettent à de nombreux jeunes talents d'accéder à des parcours d'excellence reconnus.

Afin de poursuivre ses missions, on vous propose d'accompagner l'établissement dans la modernisation de ses équipements et le renforcement de la sécurité de ses sites. La subvention d'investissement prévue est d'un montant de 390 000 € afin de permettre notamment la mise à niveau des dispositifs de sécurité, le renouvellement du matériel informatique et audiovisuel ainsi que l'équipement du Fablab qui est un espace de recherche et d'expérimentation au service des étudiants. Ces investissements répondent



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

au double objectif, comme vous l'aurez compris, de garantir des conditions d'enseignement adaptées aux évolutions technologiques, ce qui est important pour l'établissement, et de maintenir un niveau d'exigence qui fait la réputation de l'école.

Il vous est donc proposé de bien vouloir délibérer sur l'attribution de cette subvention d'investissement d'un montant de 390 000 €.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Jimmy. Tu veux présenter la suivante ?

**2025 DAE 178 Écoles d'arts appliqués - Dotation de fonctionnement exceptionnelle de 475 000 €**

**Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse, de la vie étudiante et des métiers de la mode et des créateurs**

La deuxième subvention est une dotation complémentaire indispensable pour le bon fonctionnement des ateliers, des cours et est très importante pour l'apprentissage à Duperré qui doit faire face à la hausse des coûts de l'énergie et des contrats de maintenance.

Afin de préserver cet équilibre et de permettre à l'établissement de poursuivre ses missions dans de bonnes conditions, il vous est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 125 000 € au titre de l'exercice en cours.

Ce soutien s'inscrit dans la continuité de l'action de la Ville en faveur de ces écoles d'excellence pour permettre à Duperré de maintenir son niveau d'exigence, d'innovation et d'accessibilité. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Jimmy. Soutien de la Ville à l'école Duperré qui n'est plus rue Duperré, mais qui en porte toujours le nom. J'en profite pour annoncer que si vous avez vu des artistes en train de travailler rue de Bretagne à peu près au niveau de l'arrêt de bus, c'est la petite cabane du square du Temple Élie Wiesel qu'on est en train de faire décorer avec un projet artistique d'anciens élèves de l'école Duperré. C'est plutôt sympathique qu'ils aient un débouché directement de la Ville sur cette petite case qui était souvent taguée et qui sera l'objet d'un décor assez somptueux, vous le saurez, ce sera fini d'ici quelques jours. Nous apportons notre soutien par ces deux délibérations à l'école Duperré.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Si personne n'a de **demande** d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie pour ce soutien. Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

*Après vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.*

Tu nous parles ensuite, Jimmy, je crois, du dispositif Paris Jeunes Vacances.

**2025 DJS 130 Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025**

**Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse, de la vie étudiante et des métiers de la mode et des créateurs**

C'est ça. Depuis plus de 20 ans, comme vous le savez aussi, la Ville de Paris s'attache à rendre effectif le droit aux vacances pour les jeunes. C'est vrai qu'on oublie parfois que c'est un droit pour les jeunes, pour tout le monde, mais surtout pour ceux qui ne disposent pas de ressources pour aller en vacances.

Le dispositif Paris Jeunes Vacances a été créé en 2003. Il s'inscrit dans cette ambition en soutenant des projets autonomes, de véritables leviers d'émancipation, de découverte et de mixité. Chaque année ce dispositif permet à plus d'un millier de jeunes Parisiens de partir en vacances et de bénéficier donc d'une aide directe.

En 2025, le budget initial de 225 000 € avait été alloué à ce programme qui permettait le financement de 825 aides individuelles de 200 € chacune. Toutefois, la campagne de communication menée cette année, notamment sur les réseaux sociaux, a suscité un très fort engouement et le nombre de demandes reçues dépasse nos ressources. Afin de répondre à cette forte mobilisation, il vous est proposé d'abonder l'enveloppe budgétaire afin de ne pas laisser des jeunes sans réponse positive à leur demande. Cet abondement va permettre d'accorder 250 aides supplémentaires, soit un total de 1375 bénéficiaires pour 2025, et surtout de garantir une meilleure équité territoriale grâce à une répartition entre arrondissements selon les règles habituelles.

Aussi, je vous demande, chers collègues de bien vouloir délibérer sur l'attribution d'un complément de 50 000 € pour cette année.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Vu la précarité dans laquelle sont les jeunes, je trouve que c'est une bonne proposition. La DJS 130. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

*Après vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.*

Voilà pour les délibérations. Il nous reste maintenant la séquence des vœux.

**VŒU RATTACHÉ**

**VPC 2025 43 (suite) Vœu proposé par Ariel Weil et les élus de la majorité de Paris Centre, rattaché à la DAC 302, relatif au projet d'un jardin de sculptures par le musée national Picasso**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Avec un vœu dont j'avais reporté le vote à la fin de la séance dans le cadre des vœux, c'est ce vœu rattaché à la délibération votée tout à l'heure concernant le projet avec le Musée Picasso, la convention avec le Musée Picasso. Vous l'avez reçu en principe sur vos tables et lu. Tu l'avais déjà présenté, je crois, Karine. Si tout le monde est d'accord, s'il n'y a pas de questions, je vous propose de le mettre aux voix.

C'est le vœu PC 2025 43 concernant le projet de jardin de sculptures par le Musée national Picasso, Karine BARBAGLI l'a présenté tout à l'heure. Je vous rappelle qu'il s'agit de compléter la délibération qui ne précise pas un certain nombre de choses en associant les riverains à la configuration de ce futur très grand jardin appelé de leurs vœux par les élus du 3<sup>e</sup> puis de Paris Centre depuis déjà des années. Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Je vous propose que le mettre aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? J'ai le compte des abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Le vœu est adopté.

*Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.*

Je vous propose de passer à la suite des vœux. Je crois que dans l'ordre dans lequel ils ont été déposés, le vœu qui suit est le vœu concerne l'implantation de Shein au BHV. Plusieurs vœux ont été déposés, mais tu vas le dire, je crois que l'idée est de déposer un vœu



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

commun, mais je laisse Dorine, Adjointe au commerce et à l'artisanat présenter l'état des discussions.

**VŒUX**

**VPC 2025 35 Vœu déposé par Dorine Bregman et les élu-es du groupe Paris Centre en commun, relatif à la lutte contre le dumping social et environnemental dans le textile, face au projet d'implantation de Shein au BHV**

**VPC 2025 39 Vœu présenté par Amina BOURI et les élu-e.s Écologistes de Paris Centre relatif à l'installation de Shein au BHV et à la promotion d'une mode durable à Paris**

**VPC 2025 42 Vœu présenté par les élu-es groupe Communistes relatif à l'installation de SHEIN au BHV du Marais et à la mise en vente de poupées sexuelles à l'effigie d'enfants par l'entreprise**

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

En fait, on souhaitait que chaque groupe politique ayant déposé un vœu sur Shein et le BHV puisse s'exprimer de façon très concise et qu'on puisse présenter ce vœu commun qui est un vœu de la majorité Paris Centre. Je ne sais pas si mes collègues veulent prendre la parole, Amina et Shirley.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Peut-être Amina et Shirley, présentez les vœux que vous avez déposés très succinctement, et ensuite il y aura un vœu, je crois, commun, si je comprends bien. Amina.

**Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de l'Histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective**

On voulait bien sûr partager notre profonde inquiétude par rapport à cette installation du géant d'ultra *fast fashion* Shein à Paris Centre pour différentes raisons. Tout d'abord, on trouve que c'est un signal contraire à nos valeurs et à nos engagements collectifs. Cela représente pour nous le symbole d'un modèle qui est à bout de souffle, des vêtements



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

produits à la chaîne dans des conditions de travail souvent indignes avec des salaires dérisoires et un recours avéré au travail forcé. C'est un modèle évidemment écologiquement désastreux, vous connaissez nos convictions sur le sujet, avec une production massive de vêtements jetables à base de fibres synthétiques issues du pétrole qui alimentent la pollution de plastique, les dérèglements climatiques et la destruction de l'écosystème.

Nous croyons qu'une autre mode est possible, une mode responsable, solidaire, locale, Dorine y travaille activement, une mode portée par des créateurs et créatrices dans des ateliers, des ressourceries, avec des couturières et des couturiers qui font vivre Paris Centre, un Paris circulaire et une économie circulaire et humaine. Voilà ce dont on rêve pour la mode à Paris Centre.

Le groupe Écologistes porte le vœu que la Ville engage une réflexion avec la Direction du BHV et les acteurs et actrices de l'économie sociale et solidaire pour trouver des alternatives à cette implantation, que Paris soutienne la création d'un véritable pôle de mode durable dans le centre de Paris et valorise davantage les acteurs et actrices de la mode éthique à travers une communication adaptée et des événements dans les arrondissements centraux et bien sûr que Paris réaffirme son ambition de devenir la capitale mondiale de la mode responsable en cohérence avec le plan climat qui nous tient tous et toutes à cœur. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Shirley pour compléter.

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Je partage totalement les propos de ma collègue, cela relève du bon sens et de la décence. Qu'une telle entreprise, si on peut appeler cela une entreprise, qui en fait se fait de l'argent avec les méthodes les plus « crasses » puisse s'implanter à Paris Centre dans le Marais, là où on est quand même représentatifs d'un centre de la mode avec une histoire particulière. C'est indécent, mais c'est indécent en soi n'importe où en France, cette plate-forme ne peut pas avoir d'antenne en France.

Je ne vais pas répéter tout ce qu'a dit Amina, mais il y a également le sujet de la pédocriminalité qui entre en jeu puisque cette plate-forme vend des poupées sexuelles à l'effigie d'enfants. Certains acheteurs ont déjà été arrêtés, interceptés dans les Bouches-du-Rhône et cela doit continuer, il faut que le parquet de Paris continue à mener des



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

investigations. On ne peut pas accepter que cette plate-forme s'implante au BHV ni en France ni n'importe où ailleurs, il faut dénoncer ces pratiques.

Je crois qu'on a vu le patron du BHV s'exhiber devant le BHV lors de l'ouverture avec des propos qui reflétaient un mépris de classe et un mépris écologique. Ce qui se passe est vraiment surréaliste, triste et très inquiétant.

On a cette volonté commune de dénoncer cette plate-forme avec cette inquiétude de ne pas banaliser en plus des pratiques pédocriminelles. En réalité, sous couvert d'exploitation des travailleurs et des travailleuses, mais aussi sous couvert de pouvoir aider des précaires à s'habiller alors que ce n'est absolument pas le cas puisque le patron du BHV a dit qu'il s'attendait à avoir de la belle clientèle, il a proposé des produits plus chers que sur internet pour avoir la belle clientèle, celle qui est habituée au Marais. On est vraiment sur quelque chose qui relève du bon sens, de la décence, c'est comme ça que je le résumerais. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Shirley. Dorine, pour reprendre.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Merci beaucoup, mes chères collègues Amina et Shirley, je vous remercie vraiment de la capacité que nous avons eue collectivement à nous exprimer sur ce sujet qui correspond à nos valeurs les plus profondes. Je dois dire qu'on est allés de Charybde en Sylla avec cette histoire d'arrivée de Shein au BHV parce que tous les jours le feuilleton nous a apporté des nouvelles toutes plus stupéfiantes les unes que les autres.

Il faut quand même dire, et je souhaite le dire ce soir, qu'avec Monsieur le Maire, avec Ariel WEIL, nous avons rencontré Frédéric MERLIN il y a déjà quelques mois et ce monsieur est un bonimenteur de foire, ce monsieur nous a menti les yeux dans les yeux, il nous a raconté des « cracks », des « bobards », il nous a parlé d'installer un centre de yoga aux nouvelles énergies au 6<sup>e</sup> étage, il nous a parlé de créer une halle alimentaire au sous-sol avec les Meilleurs Ouvriers de France et des artisans locaux, il nous a parlé de tout un tas de projets tous plus mirifiques les uns que les autres, mais tous faux. Et pendant ce temps-là, il était en train de négocier avec Shein l'arrivée de cette marque d'ultra *fast fashion*.

Je ne reviens pas sur les points sur lesquels mes collègues Amina BOURI et Shirley WIRDEN ont insisté, je voudrais simplement dire non seulement ma stupéfaction, mais en plus mon effroi parce que la situation du BHV n'est pas réglée du tout avec cette arrivée de Shein, le



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

pari n'est sans doute pas gagné. Les clients qui entrent au BHV actuellement en ressortent avec des achats d'un montant moyen de 45 €, ce n'est pas cela qui va combler le déficit du BHV qui par ailleurs doit déjà plus de 20 millions d'euros à toutes les marques françaises, notamment, qui sont parties entre-temps pour ne pas être associées à Shein. D'autres groupes de mode française qui regroupent de très grands noms, je ne veux pas les citer ici parce que les informations ne sont pas officielles et pour le moment ce sont des choses qu'on m'a dites de façon plus ou moins confidentielle, mais il y a quand même de très grandes marques de luxe qui vont partir.

*Plusieurs élus indiquent qu'elles sont déjà parties.*

C'est aujourd'hui, c'est déjà fait ? Voilà, Guerlain, Chanel, les trois quarts du rayon cosmétique beauté au rez-de-chaussée du BHV va être vide dans très peu de temps. Donc, nous serons confrontés à ces sujets-là, d'où l'intérêt des propositions que font nos collègues Écologistes sur le fait d'avoir une vraie réflexion sur la mode durable et solidaire à Paris pour trouver un autre modèle d'exploitation du BHV parce qu'on ne s'en sortira pas sans cela.

Vous avez vu que dans ce vœu que nous avons déposé sur table nous avons un certain nombre de demandes vis-à-vis de la Ville de Paris qui a déjà mis en place beaucoup d'actions en matière d'économie sociale et solidaire du soutien de commerces de proximité. Nous avons aussi des demandes auprès du gouvernement pour que la proposition de loi qui avait été votée à l'unanimité par le Sénat puisse être débattue au Parlement très rapidement, reprise par l'Assemblée nationale et le cas échéant faire l'objet d'une navette parlementaire. Il faut surtout que le gouvernement et la Commission européenne, parce qu'il faut que cela remonte à la Commission européenne pour pouvoir arrêter les agissements de ce type de plate-forme, agissent parce que d'autres se profilent derrière, Alibaba n'est pas mieux, Temu n'est pas mieux non plus, on a beaucoup de sujets de ce type-là.

Pour l'ensemble, j'invite tout le conseil municipal à bien vouloir voter ce vœu. Merci beaucoup.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Martine, bien sûr.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Merci pour ce vœu. C'est vrai qu'on s'est aussi beaucoup battus au gouvernement, je n'en fais pas partie, malheureusement parce que je ferais des choses !



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

*Rires.*

Je veux dire qu'il y a quand même beaucoup de lois aujourd'hui qui vont être en place. On a aussi des députés qui défendent beaucoup cette loi anti *fast fashion*. J'ai travaillé plus de 42 ans dans l'artisanat français, aujourd'hui c'est vrai qu'il va vraiment falloir plutôt mettre en avant notre artisanat local, tout ce qui est couture, tissus, on a beaucoup de jeunes stylistes français. Je suis totalement contre Shein, je l'ai déjà bien assez dit, merci pour ce vœu.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. On est d'accord.

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Je suis comme beaucoup ici très mal à l'aise avec cette marque, d'abord cette poupée pédopornographique qui soulève un vrai problème légal et qui mériterait une amende extrêmement forte en plus de la livraison des commanditaires de ces biens pédophiles. Qu'une plate-forme n'ait pas de censure lorsqu'elle met en place et laisse vendre est inquiétant parce que c'est une plate-forme internationale. Je rappelle que Shein, c'est 1,7 milliard de chiffre d'affaires en France, en un mot, c'est 70 milliards de capitalisation boursière, c'est une grosse grosse entreprise internationale. À ce niveau-là, les contrôles sont absolument indispensables, il y a une faute grave qui mérite des sanctions.

Après, nous passons sur le BHV. Le BHV est un naufrage financier depuis les années, c'est maintenant un naufrage moral, je pense qu'il ne fait confiance à personne, il sauve ce qu'il peut sauver, c'est peut-être trop tard d'ailleurs, peut-être que le BHV sera en liquidation et repris par d'autres et cela finira en *food court*. Admettons que la mairie du 4<sup>e</sup> a un peu facilité l'orientation vers le luxe de ce quartier, cela n'a pas marché et maintenant on passe à la *fast fashion* contre l'avis de la Ville, mais on se rend compte que les tendances commerciales sont très compliquées et que ça répond une vraie demande en termes de pouvoir d'achat. La *fast fashion* n'est pas que le plaisir de s'acheter plein de choses, c'est la capacité d'acheter un produit quand on a un revenu très bas. Parmi les dizaines de milliers de visiteurs qui sont passés, pas forcément pour acheter parce qu'ils peuvent acheter en ville moins cher, il y a eu des gens aux très bas revenus. Quand vous allez à Montfermeil, quand vous allez sur ces marchés, vous voyez que les prix et les origines sont assez similaires. Quand vous alliez chez Tati autrefois, ce n'était pas la Chine, ce n'était pas les Ouïghours esclavagisés, mais il y avait quand même dans le textile des pays qui n'étaient pas dans de l'esclavage. Pourtant Tati était aussi une boutique qui répondait à une demande, donc il y a une question de pouvoir d'achat. On ne va pas faire un cours sur



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

la mondialisation, mais je trouve un peu rapide d'imaginer que la France peut faire des T-shirts à 5 euros, ce n'est pas le but, on fait des Renault électriques, on fait du luxe, on fait des produits à haute valeur ajoutée qui paient des salaires importants, on ne va pas faire des T-shirts demain. Par contre, en Turquie et dans les pays d'Europe de l'Est, il n'y a pas d'esclavagisme comme les Ouïghours musulmans de Chine. Je trouve certains angles du débat un peu hypocrites parce que le textile a traditionnellement utilisé des mains-d'œuvre très peu rémunérées au Bangladesh, en Turquie. Je crois que tous les partis politiques y compris Europe Écologie les Verts ont recours à des pays où ce n'est pas cher, on a photographié des T-shirts de campagne marqués « *made in Bangladesh* », tout le monde recourt à des pays qui font du textile. Avant de critiquer Shein à 100 %, c'est une marque qui me choque, qui nous perturbe tous, mais la réalité est que beaucoup de marques de textile, pas seulement Shein, on a déjà pendant des décennies eu recours à des mains-d'œuvre dans des conditions d'exploitation choquantes.

C'est très compliqué, on va voter ce vœu, mais attention à ne pas rêver du *made in France* à 100 % parce que les Français n'ont pas les moyens d'acheter *made in France*, c'est une vérité, on les surtaxe, on les plombe, on bloque l'industrie française, on bloque nos usines, on bloque nos repreneurs, on fait fuir les capitaux, les salaires baissent, le pouvoir d'achat français baisse et à la fin la demande attend des biens pas chers qu'on ne peut pas produire en France. C'est un débat très compliqué, j'aimerais qu'on ne fasse pas trop d'amalgames et de raccourcis.

On soutiendra ce vœu pour des raisons éthiques, pour des raisons du naufrage du BHV et du naufrage moral, financier aussi, mais je ne veux pas non plus m'engager sur la voie de la mondialisation où il faut une démondialisation heureuse. Elle ne sera pas plus heureuse que la mondialisation.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. On pourrait débattre à l'infini, je crois d'ailleurs que sur la baisse du pouvoir d'achat on sera d'accord, mais pas sur ses conséquences.

Je voudrais simplement dire deux ou trois mots sur le BHV. Dorine l'a dit, on a soutenu Frédéric MERLIN, en tout cas on l'a écouté dans son début de projet qui ne s'est pas déroulé comme il l'avait prévu, y compris sur le soutien de la Banque des territoires et de la Caisse des dépôts qui s'est retirée du jeu et qui nous paraissait de bon aloi. D'ailleurs, c'est notre partenaire dans notre politique commerciale puisque c'est avec la Banque des territoires qu'on achète et qu'on préempte des biens commerciaux qui nous permettent d'avoir un commerce choisi, mais ce n'est plus le cas. Je crois qu'on peut avoir une politique commerciale. Simplement j'ai entendu ces dernières années dire, et je suis content



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

d'entendre Aurélien VÉRON dire que le BHV ne fonctionnait pas, en tout cas perdait de l'argent depuis au moins une dizaine d'années, 15 ans ou 20 ans, ce qui n'a pas conduit la famille HOUZÉ à faire de la *fast fashion*, mais néanmoins leur posait problème. Ces ennuis datent de bien avant la politique d'aménagement de la rue Rivoli ou ce que j'ai pu lire sur le développement du luxe, là aussi, je suis régulièrement attaqué sur cela. Cela n'a jamais marché, cela a été une erreur tactique ou stratégique de la famille, qui l'a reconnu. Les boutiques qu'ils ont installées ensuite rue des Archives ont bien mieux marché, je regrette, avec d'autres habitants à l'époque, il y avait même un Monoprix qui faisait du jus de fruits frais, ça marchait très très bien, donc il y a eu des erreurs stratégiques.

Je suis toujours étonné de voir parfois qu'il faudrait que la Ville assume les erreurs tactiques ou stratégiques des commerces. Je voudrais rappeler aussi que la Samaritaine n'a pas fonctionné, elle a choisi une stratégie, elle en a changé aujourd'hui. On verra demain quel sera le succès de la nouvelle stratégie qui se rapproche du Bon Marché plutôt que d'une zone de *duty-free*, ils ont changé de groupe. On les soutiendra parce que ce sont des emplois et parce que c'est une restauration patrimoniale exceptionnelle, mais on ne peut pas être tributaires et responsables des choix stratégiques ou tactiques que font les grandes entreprises. C'est le risque, je pense qu'Aurélien VÉRON est attaché aussi aux conséquences du risque économique, quand on prend des risques, on les paie même si, évidemment, nous sommes là pour défendre ensuite les pots cassés en termes d'emploi et en termes de dommages sur l'attractivité économique de la capitale.

Je suis heureux qu'on puisse voter un vœu ensemble, commun, je pense qu'on aura à reparler de ce sujet, comme l'a dit Dorine, dans les prochaines semaines, dans les prochains mois. Je crains en effet qu'il puisse y avoir une situation dramatique au BHV qui nous oblige à prendre position. Dorine pour conclure très rapidement.

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Très rapidement. Je serais effectivement très heureuse que ce soit voté à l'unanimité au conseil municipal. Je voulais simplement évoquer en quelque sorte deux pages de publicité. Je rappelle que grâce à notre politique de soutien au commerce de proximité la Ville a installé au 42, rue de la Verrerie en occupation temporaire un magasin qui s'appelle L'Appartement Français et qui présente exclusivement des marques fabriquées en France, y compris des T-shirts à des prix plutôt accessibles et sans doute beaucoup plus solides que les T-shirts qu'on va trouver chez ultra *fast fashion*. Je vous invite aussi, encore plus près de nous, ce week-end à partir de vendredi, vendredi, samedi et dimanche au marché



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

des artisans et des artisanes du Fabriqué à Paris qui a lieu rue Eugène Spuller devant la mairie. Pour vos cadeaux de Noël, ce sera parfait.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Ce n'est même plus français, c'est fabriqué à Paris. Merci beaucoup.

Je vous propose de mettre aux voix ce vœu combiné présenté par l'exécutif, mais à vocation unanime. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Ce vœu est adopté à l'unanimité, comme on sait parfois la trouver. Merci beaucoup.

*Après vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.*

*Applaudissements.*

On poursuit, on a de nombreux vœux. Je crois que c'est Martine FIGUEROA qui présente le prochain vœu qui concerne les événements récents des Halles. Martine. On peut laisser un peu plus de temps.

**VPC 2025 36 Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif au débordement de nombreux événements dans le secteur des Halles.**

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

J'ai souhaité faire ce vœu concernant les débordements liés à de nombreux événements dans le secteur des Halles à Paris Centre. Les événements avec un influenceur rappellent plusieurs incidents récents. La petite manifestation de l'ADRAQH a été annulée, ils ont été obligés de l'arrêter, le concert de rap a aussi été annulé avec des dégradations, un sentiment d'insécurité des riverains. On souligne quand même que le quartier ne peut plus être le théâtre d'événements incontrôlés. On ose espérer, avec les élus d'Union Capitale, un encadrement et un contrôle plus strict des événements sous la Canopée par la préfecture de police avec :

- la possibilité d'interdiction en cas de risque de trouble à l'ordre public ;
- une présence policière renforcée et pérenne dans le secteur des Halles, surtout les soirs et les week-ends ;
- l'engagement systématique de poursuites judiciaires contre les organisateurs d'événements ayant dégénéré afin de renforcer leur responsabilité et prévenir la récidive.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

J'ai été interpellée par les habitants et aussi par le président de l'ADRAQH qui lors de sa brocante a fait les frais de ces débordements.

Bien sûr, je demande un avis favorable à ce *vœu*.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Martine. Je crois qu'on partage un certain nombre de constats, mais je vais laisser Véronique répondre sur le fond du *vœu*.

**Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne**

Bonsoir à toutes et tous. Merci, Martine pour la présentation de ce *vœu* qui rejoint un sujet qui fait l'objet de nos préoccupations. On partage, suite à plusieurs événements organisés par des acteurs différents présents sur le territoire de Paris Centre, notamment des Halles et qui sont devenus disproportionnés, pas par la volonté des organisateurs même, mais par le fait qu'ils ont été relayés, ce n'est peut-être pas assez porté par le *vœu*, par des influenceurs qui ont pour certains près de 200 000 € *followers*. Quant aux manifestations et spectacles, qu'il faut qu'on continue à accueillir et à organiser sous la Canopée des manifestations, notamment gratuites, qui bénéficient à un grand nombre et il y en a très régulièrement qui se passent très bien. Il y a effectivement eu une série d'événements qui ont rassemblé plus de 3000 personnes, évidemment sans aucune autorisation préalable sollicitée, par cette communication sur les réseaux sociaux alors que 800 personnes étaient attendues.

Je pense que la mesure du phénomène est bien prise en main et identifiée par l'ensemble des acteurs de la sécurité, à commencer par le parquet puisqu'un des influenceurs qui se vante d'être le « roi de Paname », je crois, en tout cas « Maire de Paname » et qui fait la promotion de tous les événements qu'il trouve très sympathiques et gratuits sur Paris, est sous le coup d'un contrôle judiciaire, il a une interdiction de 6 mois de fréquenter le secteur des Halles et de communiquer sur un des réseaux sociaux, je crois que c'est TikTok.

Le sujet est bien identifié, ce ne sont pas les organisateurs, par exemple pour le concert de L2B, n'est pas La Place qui est visée, c'est l'influenceur qui de par sa communication a transformé lui-même la nature de la manifestation et a créé sans s'en rendre compte, j'espère que maintenant il va s'en rendre compte, les conditions de faire un appel d'air et d'inviter des gens à venir dans un site qui n'est absolument pas en capacité d'accueillir tant



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

de monde. Par ailleurs, la préfecture de police a déjà été amenée après coup à interdire une manifestation le 31 octobre à l'occasion d'Halloween sous la Canopée, c'était un événement prévu, j'ignore par qui. Il y a à la préfecture de police une cellule extrêmement vigilante qui a commencé à identifier que cela prenait des proportions considérables, ils ont donc interdit la manifestation. Il s'est passé quelque chose de similaire sur un concert qui se tenait place de la république, cela ne concerne pas que les Halles, et ils ont été amenés à l'interdire.

Je pense qu'on a pris la mesure, je pense qu'au niveau de la Ville on a tiré la leçon aussi au niveau de La Place où il serait peut-être souhaitable que la mairie d'arrondissement soit un peu plus en lien en amont avec certaines manifestations même si c'était sur l'espace géré par le site, eux-mêmes organisent des manifestations qui se passent très bien. Je ne sais pas si nous aurions été en capacité nous-mêmes d'identifier que cela allait faire venir autant de gens, mais en tous les cas il y a sans doute un process à améliorer. Ce n'est pas le fait de renforcer plus une présence de sécurité en permanence aux Halles pour empêcher ça, mais par contre de bien identifier la responsabilité là où elle est, et là je pense que cela a vraiment été pris en charge par les acteurs de la justice. On va suivre cela, on est extrêmement vigilants. C'était pareil pour le commerce qui a voulu faire sa communication sur une distribution de plats gratuits, c'est un influenceur qui a provoqué ce débordement. Nous avons nous-mêmes été sollicités par les animateurs et responsables de l'association ADRAQH, le vide-grenier a dû être arrêté et il y a eu beaucoup d'altercations. Je note aussi qu'il y a eu 8 interpellations le soir de l'annulation du concert puisqu'il y a eu des actes de violence à l'égard des forces de l'ordre, c'est inacceptable, il faudra être vigilants là-dessus.

C'est plus sur les propositions qui sont faites qui ne ciblent peut-être pas la réalité des faits, mais en tous les cas on est extrêmement vigilants sur ce sujet qui ne concerne pas, encore une fois, que Paris Centre ou les Halles.

Nous demandons un retrait, nous émettrons un vote négatif s'il est maintenu.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Véronique. Je pense qu'on aurait pu travailler un vœu commun parce qu'il y a beaucoup de choses que vous partagez, notamment la volonté qu'il y ait des poursuites judiciaires importantes. Peu importe le vœu, c'est un sujet sur lequel on doit réfléchir. On doit réfléchir aussi à des solutions qui n'existent pas aujourd'hui juridiquement, comme par exemple, je l'ai évoqué avec la préfecture de police, le fait de faire payer l'espace public qui est occupé ou qui est dégradé. J'étais présent moi aussi au moment de l'affaire de Krousty Sabaidi qui a beaucoup perturbé le quartier et la brocante de l'ADRAQH.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut qu'on puisse juguler ces événements et que n'importe qui ne peut pas mobiliser l'espace public et les ressources publiques que sont la police et la police municipale. Au-delà du vœu, je pense qu'on va trouver ensemble une voie commune.

Je vous propose qu'on vote sur ce premier vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Le vœu n'est pas adopté, mais je pense qu'on le reverra se présenter sous d'autres formes.

*Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.*

Le vœu suivant, c'est Martine encore qui le présente, est sur le renforcement du tri, la lutte contre les dépôts des déchets des restaurateurs de la rue Beaubourg. Martine pour le présenter.

**VPC 2025 37 Vœu présenté par Martine Figueroa et les élu(e)s du groupe Union Capital relatif au renforcement du tri et à la lutte contre les dépôts de déchets des restaurateurs de la rue Beaubourg**

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

J'ai été interpellée par les habitants de part et d'autre. C'est un souhait de renforcer le tri des déchets et de lutter contre les dépôts sauvages des restaurateurs de la rue Beaubourg. Ils constatent une production élevée de déchets à Paris, un faible taux de tri et des pratiques non conformes de certains restaurants.

Le vœu propose des campagnes de sensibilisation, des rencontres avec les commerçants et la mise à disposition de bacs adaptés pour améliorer la gestion des déchets et la propreté du quartier.

C'est vrai que la signalisation claire des points et horaires de collecte et la mise à disposition d'outils de tri adaptés, notamment de bacs jaunes, n'est pas spécifiée. On avait déjà eu un petit topo sur les horaires, j'ai retransmis les horaires de dépôt et de retrait des bacs, il semble que ce soit aussi un peu cela, car les poubelles restent un certain temps après que le bac ait été vidé alors qu'il y a un temps adapté pour les retirer.

Je demande bien sûr un avis favorable.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Dorine pour répondre.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme**

Oui, merci beaucoup, merci chère Martine de nous faire part de vos préoccupations, en tout cas de relayer les préoccupations des habitants que nous recevons nous-mêmes de multiples manières par les signalements *DansMaRue*, par des e-mails, par tous les cafés du Maire qui sont organisés régulièrement. Cette situation est donc bien identifiée.

Ce qui m'a un peu intriguée et je n'ai pas bien compris, il y a deux niveaux dans votre vœu. Il y a tout un rappel de principes très généraux et des demandes de faire des campagnes de communication, d'affichage, etc., ce qui en réalité ne relève pas d'une mairie d'arrondissement parce que c'est vrai que nous avons une politique structurée de la propreté à Paris et qu'il y a, le cas échéant, des plans de programmation, ce qu'on appelle le PLPDMA sur la gestion des déchets ménagers qui sont des outils de programmation qui se situent au niveau de la Ville et de tous les arrondissements.

Je n'ai pas compris pourquoi vous aviez ciblé en particulier ce secteur de la rue Beaubourg. Je vais vous expliquer ce qui se passe rue Beaubourg. Je suis sur le terrain régulièrement, j'ai de nombreux contacts avec les commerçants, on les voit autour de nos petits-déjeuners, on organise des opérations qu'on appelle des opérations de grande lessive, il y en a eu une récemment sur ce secteur, c'est-à-dire des opérations avec tous les services de la Ville qui prennent en charge les problèmes au-delà de la propreté, les sujets de voirie, etc. On est au cœur du quartier où travaille la communauté chinoise la plus ancienne de Paris. Le segment que vous avez choisi se situe du carrefour des Arts et métiers jusqu'à la rue des Gravilliers ou la rue de Montmorency. Il y a effectivement un linéaire de très nombreux restaurants, il y a des restaurants qui ne sont pas mal, il y a aussi les restaurants de la rue Maire. Vous avez à ce carrefour précisément de la rue Beaubourg et de la rue au Maire, un phénomène qu'on appelle le débordage. Il se trouve qu'à Paris Centre, nous avons un bâti très ancien et nous avons un plan médiéval. Cela veut dire que dans certaines rues, les bennes de grande capacité des services de propreté qui sont utiles justement parce qu'elles sont de grande capacité, peuvent absorber beaucoup de déchets et faire des tournées plus efficaces en évitant des allers-retours aux décharges, ne passent pas. Les bennes de grande capacité ne passent pas dans la partie piétonne de la rue au Maire qui est située très précisément entre la rue Beaubourg et la rue Volta. Cela veut dire que les restaurateurs de la rue au Maire qui ont souvent des locaux commerciaux très exigus où ils n'ont pas de poubelle font ce qu'on appelle du débordage, c'est autorisé, c'est même demandé par le service de la propreté, et ils apportent leurs déchets à l'angle de la rue Beaubourg et de la rue au Maire.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Effectivement, la situation n'est pas satisfaisante parce qu'il y a des moments où il y a des amoncellements de sacs, car certains restaurateurs n'ayant pas de locaux poubelles, n'ont même pas de place pour mettre les bacs, donc utilisent de grands sacs poubelle noirs, d'ailleurs on les reconnaît, c'est partout dans Paris Centre et dans Paris en général les sacs-poubelle utilisés par les restaurateurs. Désolée, je rentre vraiment dans le concret du sujet. C'est vrai que cela crée une concentration de bacs et de sacs. Je ne comprends pas pourquoi il fallait se concentrer précisément sur ce secteur de la rue Beaubourg parce qu'il y a beaucoup d'autres endroits à Paris Centre, malheureusement, je suis bien obligée au bout de 5 ans de mandature de vous le dire, il y a d'autres endroits où il y a de nombreux restaurants avec des locaux exigus sans locaux de poubelles et qui, de fait, laissent souvent leurs bacs ou leurs sacs, dans la rue avec des horaires un peu extensifs.

C'est vraiment cela qui m'a intriguée et je n'ai vraiment pas compris pourquoi il fallait se concentrer en particulier sur ce secteur-là. Je vous donne un exemple, pas plus tard que ce matin après la commémoration du 11 novembre, j'ai discuté avec une habitante du 1<sup>er</sup> arrondissement qui m'a expliqué qu'il y avait un restaurateur rue Saint-Roch qui installait tout simplement 5 ou 6 bacs poubelles sur le trottoir. Vous connaissez les trottoirs de la rue Saint-Roch dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, ils sont plutôt étroits, donc ce n'est pas du tout pratique pour les piétons, pour les familles. Ce sont des sujets que nous prenons très à cœur, sur lesquels nous travaillons beaucoup.

Je voulais terminer par cela, il y a aussi des restaurants qui sont très vertueux, qui font appel à des solutions de tri des déchets alimentaires via deux entreprises connues à Paris à différents égards : l'Alchimiste Moulineaux, une entreprise de Paris Centre qui a été choisie par la Ville pour gérer les déchets alimentaires de la restauration scolaire, donc, tout ce travail est fait, mais pas toujours avec la même intensité suivant les quartiers ; les services de la Ville, les services de la propreté, évidemment, font tous les efforts... pardon, je vais conclure, je voulais quand même entrer un petit peu dans le détail pour que l'on comprenne bien les sujets... font tous les efforts pour résoudre ces points noirs.

C'est pour cela que nous aurons un avis défavorable.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Je vais juste vous répondre que je ne fais pas une fixation sur la rue Beaubourg. C'est ce que me remontent les habitants, peut-être que ceux-là ne vous ont pas contactée. Effectivement, je peux vous donner d'autres endroits, mais les habitants m'ont dit que dans leur rue cela ne marchait pas. J'ai fait un vœu, ce sont des habitants qui vous sollicitent par le biais d'une élue locale.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Je propose qu'on vote sur ce vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Merci. Ce sont des sujets dont on va reparler.

***Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.***

Un autre vœu, je les prends dans l'ordre dans lequel ils ont été déposés. C'est le vœu présenté pour un hommage à une photographe qui a été tuée, c'est le vœu 38. Tu vois de quel vœu il s'agit. Je le dis pour le public, ils sont dans l'ordre de la chronologie du dépôt, on peut le modifier, il n'y a pas de sens à l'ordre dans lequel je les appelle.

**VPC 2025 38 Vœu présenté par Corine Faugeron et les élu·e.s Écologistes de Paris Centre relatif aux victimes civiles des horreurs de la guerre**

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Merci, Monsieur le Maire. En effet, j'ai déposé un vœu pour une poétesse photographe palestinienne qui est morte en avril 2025 sous les bombes et qui est l'héroïne d'un documentaire fait par une réalisatrice iranienne qui a été projeté à Cannes cette année. Justement, la réalisatrice explique qu'elle se retrouvait un peu près d'eux comme étant dans une zone de guerre, comme étant des femmes, etc. et donc c'est vraiment assez beau.

Il s'agit d'un vœu pour Fatma HASSONA, elle a écrit un livre qui s'appelle *Les Yeux de Gaza* sur la couverture duquel elle a écrit : « Je ne veux pas être un numéro en bas d'une colonne, je ne veux pas être une brève dans un journal, je veux que le monde entende ma mort ». En disant cela et en lui rendant hommage, je pense qu'on rend aussi un peu hommage à ces 55 000 civils qui sont tués à Gaza, je trouve que c'est une belle façon de penser, c'est quand même l'horreur de la guerre, la guerre fait des victimes de tous les côtés et on n'a pas le droit d'en n'honorer qu'une partie. Je pense que c'est vraiment important d'avoir une pensée pour toutes ces victimes à Gaza. Malheureusement, on sait que malgré le cessez-le-feu, cela peut recommencer et ça recommence même déjà parfois.

Je pense que c'est important j'espère que vous allez voter ce vœu que j'ai intitulé « contre les horreurs de la guerre », je trouvais que cela tombait bien de faire cela alors que l'on vient d'avoir cette commémoration de l'armistice de la Première Guerre mondiale.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Boris pour répondre.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Corinne pour la présentation de ce voeu. De quoi parlons-nous finalement ? Est-ce que nous parlons des droits humains ? Si c'est le cas, je pense que tout le monde ici est d'accord pour dire qu'une vie est égale à une vie et qu'une mort dans la guerre est une mort trop, bien sûr, et qu'il faut que le monde entende cette souffrance, c'est ce que tu disais en citant cette poétesse et photographe palestinienne Fatma HASSONA. Et justement, c'était son travail de faire cela, c'était sa vocation. Une vocation un peu forcée parce que quand on est en 2000 à Gaza, on a cette malédiction du destin qui fait qu'on est dans un environnement si violent qu'on est peut-être un petit peu forcé d'emprunter cette route. Donc, elle avait choisi de faire témoigner les personnes qui vivent la guerre et le faisaient notamment sur la vie des civils pendant la guerre à Gaza.

On a pu afficher à la mairie de Paris Centre, je tiens ces propos aujourd'hui alors qu'on a entendu de très bonnes nouvelles qui nous viennent d'Algérie ou d'Allemagne, de France, on considère le sujet, on a de bonnes nouvelles sur la libération de Boualem SANSAL et on l'a fait pour un certain nombre de personnalités, d'intellectuels, de journalistes, Khaled DRARENI encore en Algérie, Mortaza BEHBOUDI en Afghanistan, la chercheuse Fariba ADELKHAH en Iran, Cécile KOHLER qui est encore sur notre mairie, ou les otages israéliens, d'ailleurs j'en profite pour préciser, puisqu'on parle de ce conflit, que les corps de plusieurs de ces otages décédés ont encore été rendus par le Hamas à Israël. Nous avons fait cela à la mairie de Paris Centre.

Est-ce qu'on parle de culture ? Si on parle de culture, la mairie de Paris Centre a proposé des expositions sur les guerres du passé qui ont été analysées par le prisme de l'histoire. Je pense à l'exposition de la Société française de photographie sur les enfants dans la Grande Guerre, je pense à l'exposition avec le mémorial de la Shoah sur la BD en hommage à Ginette KOLINKA.

On a pris ces deux exemples à la mairie de Paris Centre, cependant, on ne l'a jamais fait sur des conflits en cours et on l'a toujours fait avec des institutions avec lesquelles on s'est associés pour proposer une démarche d'exposition. Et d'ailleurs, pour vous dire, à la lecture de ce voeu j'ai eu un peu de mal à comprendre ce qui était proposé, je n'ai pas vraiment compris s'il s'agissait d'une exposition et dans ce cas, quel était le travail, dans quel cadre



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

et avec quels partenaires, ou si c'était une dénomination et si c'est le cas, dans quelle mesure le cabinet de l'adjointe Laurence PATRICE a été saisi, puisque vous savez que c'est comme cela que ça se passe pour les dénominations.

Je vais terminer en disant qu'il y a un autre point qui nous gêne, voire honnêtement qui nous peine, c'est de lire que toutes les propositions ont été refusées, c'est l'un des considérants, alors que soit elles n'ont pas vraiment existé soit elles n'ont pas été formulées de manière à ce qu'elles puissent être mises en place.

Pour terminer, je vais dire qu'une exposition qui dénonce les horreurs de la guerre et qui travaille en lien avec l'atelier des artistes en exil aura lieu à partir du 10 décembre dans le cadre de la journée des Droits de l'Homme. Cette exposition montrera le travail artistique de réfugiés du monde entier sur le thème de la censure et bien sûr, dans ce cadre, la Palestine sera représentée, on comprend pourquoi étant donné qu'il y a environ 250 journalistes et travailleurs des médias qui ont été tués ou assassinés en Palestine depuis le 7 octobre 2023.

Pour conclure vraiment, je tiens à dire que l'œuvre dont tu as parlé, Corine, *Put Your Soul on Your Hand and Walk*, dont Fatma HASSONA est effectivement la protagoniste, est un film magnifique. Nous pourrons, si nous en trouvons les modalités pratiques, mais il n'y a vraiment aucun problème, proposer comme une forme d'hommage une projection de ce film qui a, comme tu l'as dit, bouleversé le Festival de Cannes lors du dernier Festival international du film.

Donc dans cet espoir, et à la condition que vous retiriez ce considérant qui, honnêtement, nous blesse, je propose que nous votions favorablement ce vœu, en tout cas c'est ce que fera notre groupe, Paris en Commun. Je vous remercie.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Corine. Rapidement, parce qu'on est un peu long sur les réponses.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Oui, rapidement. Je pense que la réponse a été beaucoup plus longue que ma présentation, donc je pense que je peux avoir le droit de parler un peu. Honnêtement, j'ai dit que j'étais prête à retirer le considérant, donc là-dessus il n'y a pas de souci.

Mais il y a eu 3 propositions sur lesquelles il n'y a pas eu d'écho : on avait proposé une opération avec les gardiens de la paix et on n'en a pas trop entendu parler après ; on avait proposé une exposition avec les journalistes présents à Gaza, les journalistes morts à Gaza,



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

on n'a pas eu de nouvelles ; la dernière était une exposition présentée au 104 au mois de septembre qui s'appelait Regards de Gaza et j'avais demandé si elle pouvait venir être présentée ici. On a donc réellement fait des propositions.

Il faut lire les vœux parce que je ne propose pas une exposition dans ce vœu, je propose en effet qu'il y ait un lieu et je sais que Laurence PATRICE a été contactée.

*Audrey PULVAR quitte la séance à 22 h 21.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il n'y a pas de problème, tout cela a été dit.

**Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité**

Vous avez dit qu'elle n'avait pas été contactée, si, elle l'a été et elle avait un avis a priori favorable. Voilà où j'en suis. On ne peut pas dire qu'on fait des artistes en exil, ce matin nous avons eu une très bonne intervention d'un historien qui expliquait combien les victimes de la Guerre de 14 voulaient qu'il y ait un jour qui leur soit dédié. Ils sont tous opposés au fait que le 11 novembre rende hommage à toutes les victimes de la guerre, ils voulaient que ce soit leur jour à eux, ils avaient quand même donné 4 ans, 4 ans d'horreur et ils estimaient qu'ils avaient droit à un jour en échange.

Là, c'est exactement la même chose, je pense qu'il y a eu beaucoup d'horreurs et que si on fait une exposition un jour sur les artistes Gazaouis, ce sera les artistes Gazaouis, mais pas tous les artistes, surtout que beaucoup sont à Gaza et elle ne pouvait pas en sortir.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Corinne. Je crois que le propos sur les artistes Gazaouis c'est qu'on travaille avec eux de manière continue, il y a déjà eu une exposition à Reims il y avait déjà eu des artistes Gazaouis, en tout cas palestiniens qui ont été exposés et il y en aura en principe à nouveau bientôt sur la censure, pas sur les horreurs de la guerre, parce que les artistes ont le droit d'écrire aussi sur d'autres sujets et c'est le cas pour les prochains. Donc, nous sommes favorables et je pense que les modifications sont acceptées.

Qui vote contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? 1 voix. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Le vœu est adopté.

*Après vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité des participants.*



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Je ne propose pas de revoter les vœux Shein puisqu'ils ont été absorbés dans un vœu commun et je vous propose de passer directement à un vœu qui est présenté sur le projet de réaménagement du Musée du Louvre par Amina, au nom du groupe Écologistes.

**VPC 2025 40 Vœu présenté par Amina BOURI et les élu-e.s Écologistes de Paris  
Centre relatif au projet de réaménagement du Musée du Louvre et à la politique  
de valorisation du patrimoine national**

**Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de l'Histoire de Paris, de la  
Seine, du suivi des plans climat et de la prospective**

Merci, Monsieur le Maire. Je vais parler du Louvre puisqu'on reste sur le thème de la culture. J'espère qu'on aura plus de chance sur celui-ci.

Comme vous le savez, le Louvre appartient à toutes et tous, ce n'est pas un produit d'appel touristique, mais un bien commun, un symbole de savoir, de création, de transmission. Depuis son ouverture en 1793, il incarne l'accès universel à la culture et au beau.

Le projet dit Nouvelle Renaissance prévoit une nouvelle entrée sous la Colonnade de Perrault, la refonte complète des parcours de visite et un espace séparé pour la fameuse Joconde.

Derrière ces annonces spectaculaires se cache une logique inquiétante, celle de l'hyperentabilisation du patrimoine avec un objectif de 12 millions de visiteurs et visiteuses par an. Les agents et agentes du Louvre ont alerté depuis longtemps sur le manque d'effectifs, les conditions de travail dégradées, les failles de sécurité, la baisse des moyens pour la médiation culturelle et ce sont les conséquences de cette vision marchande de la culture qui affaiblit la mission première de ce musée qui nous est si cher.

C'est pourquoi le groupe Écologistes demande la suspension du projet et l'ouverture d'une concertation réelle avec l'ensemble des personnes concernées, les personnels, les experts et expertes et bien sûr les arrondissements limitrophes. Nous appelons aussi l'État à renforcer les moyens humains et matériels pour le Louvre. Nous appelons enfin la Ville à réaffirmer son attachement à une culture publique, vivante, et accessible.

Je vous invite donc à voter ce vœu, s'il vous plaît. Merci.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Pour répondre, Véronique.

*Rires.*



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne**

Rebonsoir. Amina pour présenter son vœu parlait de la culture, je pense que sur le projet de réaménagement du Louvre, Ariel, tu pourras en dire bien plus que moi. En tous les cas, à l'évidence, sur la partie sécurité, même si je ne suis absolument pas une spécialiste des dossiers de sécurité d'un tel musée national, même s'il est sur le territoire parisien, on s'est rarement penchés sur la sécurité de ce musée. Permettez-moi néanmoins de saluer, puisque la parole m'est donnée, que le premier véhicule qui est venu à la rencontre des voleurs était un véhicule du commissariat de Paris Centre, leur arrivée a sans doute fait en sorte qu'ils accélèrent un petit peu le mouvement, néanmoins on a constaté quelques problématiques de sécurité à l'intérieur. Permettez-moi de souligner aussi la présence des agents de sécurité qui étaient sur place et qui ont assuré la sécurité des visiteurs qui commençaient à rentrer quand même dans la salle. Après, il y a toute une série de rapports et de discussions, je ne rentrerai pas dans les détails, d'autant les moyens n'ont pas été à la hauteur des enjeux de sécurité dans ce Louvre et peut-être des préoccupations visibles, mais pas aussi utiles qu'il le faudrait ont été mises en œuvre jusque-là. Espérons que cela change pour l'avenir de ce musée national en complément des travaux d'évolution de ce site remarquable.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci. Juste pour dire deux mots, pardon, vas-y, Luc.

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Rapidement. Bien sûr nous allons soutenir de tout cœur, je ne sais pas si on peut dire cela pour un vœu qui parle de ce sujet. Nous soutiendrons tout vœu qui ira dans ce sens pour contrer ce projet qui va à l'encontre de l'intérêt collectif et de la culture pour tous. Nous nous opposerons *in door* et *out door* à ce projet dont nous connaissons déjà les tenants et les aboutissants.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Aurélien.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre**

J'ai du mal à saisir l'imbrication de plusieurs sujets. Le Louvre aujourd'hui a besoin d'un temps de rénovation majeur, pas seulement de sécurité, la sécurité n'est qu'une petite partie. Les fuites, la mise en péril des infrastructures parce que la pyramide est ancienne, parce que tous ces locaux sont anciens, nécessitent de l'argent. Ensuite, la sortie aujourd'hui n'est pas pratique, il faut ouvrir le Louvre à l'est et le projet d'esplanade faisait tout à fait sens pour enfin avoir une sortie du Louvre digne de ce nom parce que les 9 millions de touristes qui entrent dans le Louvre les millions qui tournent autour du Louvre passent quand même sur l'esplanade qui est aujourd'hui saccagée et ce n'est pas à cause de la mairie, c'est un ensemble. Le projet est ambitieux.

Deuxième chose, quand on dit que la culture est pour tous, 1 entrée sur 6 est gratuite au Louvre et l'État verse 100 millions d'euros par an au Louvre, donc ce n'est pas si gratuit que cela. Quand on parle de gratuité, c'est plutôt accessible à condition qu'on verse 100 millions d'euros. Les 800 millions d'euros de rénovation du Louvre qui intègrent la rénovation, la remise en état des bâtiments, l'ouverture sur l'est, etc. c'est 800 millions qui ne sont pas donnés par l'État, mais financés par des mécènes et par le Louvre lui-même. Donc il n'y a pas d'argent public de l'impôt directement, il y aura une partie des 100 millions annuels du Louvre, du fonctionnement, et c'est payé par des mécènes. Il faut refaire le Louvre, il faut isoler la Joconde, parce que quand vous aimez le Titien et que vous aimez Véronèse, c'est insupportable d'avoir cette queue infecte qui gâte toute cette salle avec des merveilles qui sont inaccessibles aux amateurs.

Je crois que ce projet fait sens, il faut le pourvoir, je pense que MARTINEZ, le prédécesseur, a fait des erreurs en mettant beaucoup d'argent dans des choses qui n'étaient pas forcément fondamentales. Laurence DES CARS qu'on peut critiquer de beaucoup de manières différentes, j'admets la critique, je l'entends pour elle, rattrape aussi des années de choix stratégiques différents. Ces 800 millions font sens; je pense qu'ils vont être revus un peu différemment aujourd'hui au vu de ce qui s'est passé et du fait que la coordination de la police, parce qu'on oublie que la police a un rôle quand même dans ce cambriolage, tout cela est à revoir, mais remettre en question le plan de 800 millions me paraît absurde et inépte parce que c'est de l'argent qui fait sens et le Louvre en a sérieusement besoin.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Aurélien. On a un petit peu la même vision, Véronique a répondu sur la sécurité qui est un sujet qui concerne l'autorité de tutelle et le ministère de la Culture pour les interventions de sécurité et la mise en sécurité du Louvre. Incontestablement, des ajustements et des investissements sont nécessaires, ils n'ont pas été faits, on peut



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

remonter l'histoire, en tout cas ils n'ont pas été faits non plus dans les deux dernières années. Il y aura des conséquences à en tirer, sûrement.

On est un peu embêtés effectivement par le mélange dans le vœu de plusieurs sujets. Le projet Renaissance, par ailleurs, sera sûrement revu, d'ailleurs il a été revu à la hausse en termes de coût et il faudra voir s'il reste un projet autofinancé et pas financé par la subvention publique. Ce n'est pas pour voir par le petit bout de la lorgnette qui est l'espace public de Paris Centre, mais il intègre en effet un projet qui nous tient beaucoup à cœur, à moi en particulier, qu'on a tous votés au dernier conseil de Paris, je parle d'une convention de mise à disposition, en tout cas de substitution de la maîtrise d'ouvrage qui intègre le projet de restauration de la place publique entre la Colonne de Perrault et l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup> et l'église Saint-Germain l'Auxerrois. Je crois d'ailleurs qu'il a été voté par l'ensemble du conseil de Paris, y compris le groupe Écologistes, de mémoire, et donc c'est étrange d'appeler au démantèlement de ce projet après l'avoir voté, d'en avoir voté le principe dans le conseil de Paris qui précède.

Pour cette raison-là, on n'est pas d'accord avec la manière dont est rédigé ce vœu. Ce qui n'empêche pas qu'effectivement il y ait des interpellations à mener sur la sécurité du Louvre incontestablement, mais pas en l'état et on souhaite que ce projet soit sans doute revu, mais pas qu'on renonce à ce projet porté par la Ville de Paris et le Louvre conjointement. Pour cette raison-là, notre vote sera négatif.

Je vous propose qu'on passe aux voix, si tout le monde s'est exprimé. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour le vœu ? Je vous remercie. Il n'est pas adopté.

***Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.***

On poursuit avec un vœu de Martine, c'est encore dans l'ordre où ils sont présentés, sur la Fête de la Musique et la limitation des nuisances sonores. Je te laisse le présenter.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Mon ordinateur s'est arrêté, excusez-moi. J'arrive, cela ne m'arrive pas souvent.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je proposerai bien d'inverser l'ordre, mais je crois que c'est le dernier vœu. Sinon, on peut le présenter au prochain conseil.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**VPC 2025 41 Vœu présenté par Martine Figueroa et les élus du groupe Union Capitale relatif à la préservation de l'esprit originel de la Fête de la Musique et à la limitation des nuisances sonores.**

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

On souhaiterait préserver l'esprit originel de la Fête de la Musique et limiter les nuisances sonores. Ce vœu a été tout particulièrement émis par un petit groupe de personnes et rédigé en particulier par Bertrand Hellio qui n'est pas là ce soir parce qu'il est malade.

La fête de la musique créée en 1982 repose sur la gratuité, la spontanéité, la diversité musicale et la valorisation des pratiques amateurs. Son évolution récente est marquée par une prédominance des musiques électroniques, une amplification sonore excessive et une marginalisation des musiques locales et amateurs.

L'édition 2025 a provoqué des nuisances graves à Paris Centre : fissures dans des immeubles anciens, mouvements de foule incontrôlés, entraves aux secours, dépassement des jauges de sécurité. D'autres villes comme Lille et Nantes ont mis en place des régulations efficaces pour préserver l'esprit de la fête de la musique et limiter les nuisances. Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que le lendemain on est allés à la fête de l'école de Saint-Roch, rappelez-vous l'état dans lequel était Paris Centre, notamment toutes les Halles, la rue Saint-Honoré et la rue Berger.

Nous souhaitons :

- limiter les dispositifs d'amplification sonore en extérieur lors des prochaines éditions ;
- préserver la qualité de vie des habitants et habitantes de Paris Centre et garantir la sécurité des participants et participantes ;
- mettre en place un plan de sécurité en coopération avec la Ville de Paris et la préfecture de police tenant compte des débordements constatés en 2025.

En résumé, ce vœu vise à réaffirmer la ~~vocation~~ populaire et conviviale de la fête de la musique tout en protégeant les habitants et le patrimoine de Paris Centre grâce à une régulation sonore et un dispositif de sécurité renforcé.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Martine. Véronique pour répondre.

*Rires.*



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne**

Merci beaucoup pour ce vœu qui, là aussi, aborde un sujet... on a eu du mal à se remettre de cette Fête de la Musique, effectivement, nous avons connu une édition particulièrement compliquée.

Je vais redonner quand même quelques chiffres pour dire comment la mairie de Paris Centre sur l'impulsion d'Ariel a déjà essayé de répondre à des objectifs portés par le vœu en termes de régulation. En 2025, il y a eu 132 demandes d'occupation du domaine Paris Centre à l'occasion de la Fête de la Musique, 56 demandes ont été autorisées et 27 refusées par la mairie de Paris Centre, donc seulement 40 % des demandes ont abouti. Il a suffi de se promener dans Paris Centre, je pense qu'on a tous plus ou moins fait des choses, pour se rendre compte qu'il y a bien eu d'autres choses qui n'avaient pas été autorisées dans beaucoup de rues, il serait plus simple de compter les rues où il ne s'est rien passé. On parlait de Paris Centre, c'est une fête nationale, mais tout Paris a été embarqué dans une tornade, en particulier cette année.

Je rappelle aussi qu'il y a des mesures de limitation à 1000 W qui sont demandées dans les autorisations, il y a déjà cette réflexion, cette recherche qui n'est pas évidente à mettre en place juridiquement. On demande de respecter également des horaires. La difficulté est de faire un contrôle. Parmi les établissements, les commerces ou autres structures qui déposent les autorisations, certains respectent, d'autres non et on voit les débordements de manière généralisée. Qui peut raisonnablement penser que le jour J on aura des forces de l'ordre en nombre suffisant pour faire les contrôles ? Ils se concentrent sur le maintien de l'ordre, il n'y a pas de jauge dans les rues, je ne sais pas à quelle jauge vous faites référence, mais il n'y a pas de jauge de fréquentation dans les rues. Dans certaines rues, les animations commencent dès le milieu de l'après-midi.

Il y a aussi le phénomène des réseaux sociaux puisqu'il y a une communication vraiment très large, peut-être l'effet Jeux olympiques, en tous les cas beaucoup d'étrangers sont venus et c'était un peu « venez à Paris, vous allez vous éclater ».

Il y a la partie sécurité, je l'entends, on y travaille et je pense qu'il faudra que les équipes, en préparation de l'édition à venir, pensent encore plus à tout même si la préfecture de police se mobilise en amont. Il y a une réflexion qui n'est pas de la partie sécurité puisque ce n'est pas la préfecture de police ni la police municipale qui organisent la Fête de la Musique, c'est comment tenir compte d'une évolution d'une initiative magique qu'a eue



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Jack Lang il y a de nombreuses années, mais les envies de musique et de fête ont évolué. On veut porter une fête gratuite générale sur Paris, mais qui n'est pas un droit de « beuverie » généralisée. Comment y travaille-t-on en amont ? Comment embarque-t-on les professionnels ? Je pense en particulier aux établissements, aux bars et aux syndicats qui sont également parties prenantes, aux acteurs de la nuit, aux acteurs culturels. Il y a peut-être aussi une réflexion générale, on ne peut pas porter toutes les responsabilités sur la partie réglementaire même s'il faut trouver des ressources supplémentaires, des outils juridiques supplémentaires. Il y a peut-être un élément plus fondamental sur la Fête de la Musique qui dépasse cet aspect-là.

Je salue, si Dorine ne le fait pas, le travail énorme qu'ont fait les agents de la propreté qui au moins pendant 2 ou 3 jours ont continué à nettoyer des débris de verre. On ne veut pas que cela recommence, c'est très clair, ce sont les choses en amont, et pas tant sur le contrôle le jour J qu'il faut travailler sur l'esprit de fête qu'on veut porter pour cette très belle Fête de la Musique.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Véronique. Je crois qu'on est un peu mal à l'aise avec la prescription faite sur la police avec qui on a travaillé et qui partageait le même constat, c'est triste à dire. On est tout à fait d'accord, je pense, sur le bilan un peu catastrophique de cette édition et même au-delà, sur la mutation de la Fête de la Musique de son côté amateur à un côté professionnel. Ce sont d'ailleurs les professionnels pour l'essentiel qui ont entraîné les nuisances les plus terribles, d'ailleurs en lien avec un autre sujet qui est l'occupation très rapide et très temporaire, les *pop-ups* avec des décibels extraordinaires, et qui n'ont pour la plupart pas du tout demandé d'autorisation. Face à cela, la police municipale et la police nationale n'ont pas pu intervenir parce que, comme tu l'as dit, leur mission était de maintenir l'ordre, ils ne pouvaient même pas accéder et leur intervention pour terminer un certain nombre de concerts aurait pu être catastrophique, ils ont donc choisi de ne pas intervenir.

C'est plus sur cela qu'il faut qu'on travaille, je pense qu'on est entièrement d'accord sur le fait qu'il faut qu'on travaille à la fois sur le cadre de la Fête de la Musique, ses objectifs et peut-être même sa structuration et sur la manière dont on peut la réguler. Aujourd'hui, les autorisations qu'elles soient en termes de décibels ou d'horaires sont tout à fait valables et généralement très protectrices, mais elles ne peuvent pas être mises en œuvre et c'est le sujet aujourd'hui de la Fête de la Musique. On en partage le constat avec la préfecture de police et on n'a pas la solution. Je pense qu'on aura à y travailler parce que c'est une



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

évolution qui ne nous convient pas, je crois parler pour l'ensemble du conseil dans ce domaine. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Peut-être une réponse, Martine.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

Oui. Je vais être très brève. Chaque année, cela va crescendo dans la rue Saint-Honoré, la rue du Pont-Neuf, etc. La police a vraiment été très bien, j'étais démoralisée le lendemain et pendant 3 jours de voir les agents nettoyer tout ce qui avait été mis, pour moi c'est ça qui est une horreur. Aujourd'hui, cette fête n'est plus à l'image de ce qu'on souhaitait. Beaucoup de Parisiens s'en vont le jour de la Fête de la Musique, c'est un peu dommage. Je vois crescendo parce que je suis vraiment au même endroit, c'est de pire en pire, il y a eu des tirs de mortier rue du Pont-Neuf, ce n'était quand même pas terrible et c'est dommage.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

D'accord. Jacques.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Oui, pour contribuer au débat rapidement. Les problèmes que soulève Martine ne sont pas nouveaux, donc la réponse formulée par Véronique me paraît juste. Cela fait plusieurs années, cela fait 20 ans qu'on observe des débordements durant la Fête de la Musique qui devient plus une fête du bruit, une fête de la bière, un défoncement. Cela peut avoir des raisons festives ou d'exultation des corps comme on dit, mais c'est quand même très loin du principe de l'amateur qui sort son instrument et joue en bas de sa rue, on s'est bien éloigné de cela.

Cela fait qu'il faut la repenser globalement parce que depuis 20 ans on essaie de la limiter dans ses excès, notamment sonores, dans ses excès de vente d'alcool, de décibels et force est de constater que cela ne fonctionne pas. En revanche, il y a quelque chose qui fonctionne bien, je trouve, jusqu'à présent, c'est l'arrêt clair à une certaine heure.

**Une intervenante**

Ah bon ? Venez chez moi, vous allez voir !



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Ça marche, parce qu'à partir d'une certaine heure, ceux qui ont l'autorisation n'ont plus d'autorisation l'année suivante s'ils continuent à faire du bruit, c'est d'une assez grande efficacité pour qu'ils s'autorégulent et fassent la police auprès des gens qui sont autour d'eux. Je ne parle pas des gens qui sortent de façon sauvage des amplificateurs sur la rue, des baffles qui déversent du bruit, mais la plupart de ceux qui ont une autorisation s'autorégulent parce qu'ils n'ont plus d'autorisation l'année suivante s'ils dépassent l'heure qui leur est impartie et c'est assez strictement appliqué par la préfecture de police. Seulement, l'horaire cette année était 2 h du matin, je crois, il y a eu des dérogations alors que les années précédentes c'est 1 h et cela me paraissait beaucoup plus raisonnable et beaucoup plus respectueux du confort des riverains.

**Martine FIGUEROA, Conseillère de Paris Centre**

C'est parce que c'était un samedi.

**Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience**

Je pense que c'est une erreur.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il y a eu cette année une conjonction de facteurs, je crois que Dorine l'a déjà évoqué dans ce conseil, dans un conseil précédent en tout cas, il y a eu une conjonction de facteurs exceptionnels. Le samedi soir et l'autorisation plus tardive, la chaleur exceptionnelle aussi et sans doute cette mobilisation par les réseaux qui fait qu'il y a eu un surcroît de participants, on le sait. Cela a mis en difficulté nos agents de propreté qui sont très rarement pris en défaut sur les grands événements, simplement, quand ils sont arrivés à 5 h ou 6 h du matin, ils n'ont pas pu passer et cela a duré 2 ou 3 jours, ce qui est assez inhabituel.

Je suis d'accord avec la première partie de ce que tu as dit, Jacques, en revanche, les refus d'autorisation ne fonctionnent plus puisque de toute façon il est impossible de les mettre en œuvre. Cela a été le cas, il y a énormément de boutiques, de type *pop-ups*, de troupes, qui ont simplement tendu une corde et diffusé du son extrêmement fort, ils n'avaient



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

aucune autorisation, ils ne seront plus là l'année prochaine, il y en aura d'autres et donc cette arme-là ne marche plus.

Voilà pourquoi je crois qu'on est tous d'accord pour dire qu'il faut sans doute revoir un peu les règles du jeu, les objectifs et comment travailler. C'est un travail qu'il faut faire avec la préfecture de police parce qu'ultimement, il n'y a qu'eux qui puissent mettre cela en œuvre. On a des recommandations, on donne des avis, beaucoup d'avis négatifs, d'ailleurs, mais ultimement ils donnent les autorisations et quand il n'y a pas d'autorisation, ce sont eux qui interviennent ou qui n'interviennent pas et cette année ils ont fait le choix de ne pas intervenir, car ils ont estimé que les conséquences auraient été plus graves s'ils étaient intervenus pour fermer des commerces, puisque c'est de cela dont il s'agit.

Je crois qu'il n'y aura pas de majorité pour voter ce vœu tel qu'il est formulé, mais qu'en revanche il y a un consensus pour retravailler et travailler la Fête de la Musique avec l'État. Aujourd'hui, la Fête de la Musique a 20 ans, un peu plus ?

*Brouhaha dans la salle.*

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je ne veux pas vieillir et je me rajeunis volontiers. Tout à l'heure on a évoqué effectivement Jack Lang, pardon j'ai oublié, j'ai fêté une Fête de la Musique avec lui, j'aurais dû m'en souvenir.

Il faut sans doute revoir son format, en tout cas il a évolué un peu loin de ce qu'était le projet initial. Pour cela, je nous invite à penser collectivement et je pense qu'on est tous assez d'accord sur ce qu'on souhaite ne plus voir à la Fête de la musique.

Pour le vœu, on doit le voter maintenant, je propose de le mettre aux voix, mais je vous invite à ne pas penser que le vote de ce soir épuiserait ce sujet qui est important, qui va se représenter en juin prochain.

Je vous propose de mettre aux voix. Qui vote contre ce vœu tel qu'il est formulé ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Le vœu n'est pas adopté, mais on en reparlera.

***Après vote à main levée, le vœu est rejeté à la majorité des participants.***

Ceci clôture notre conseil. Merci au public, en particulier, d'être resté aussi tard. Merci aux élus, quand même, d'avoir veillé.

*Le conseil est clos à 22 h 47.*



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance**

Il y a le salon féministe Délivrées ! à 20 h, les 80 ans de Femmes Solidaires tout le week-end à la Halle des Blancs-Manteaux avec beaucoup d'événements très intéressants.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, Shirley, j'aurais dû l'annoncer dans le calendrier tout à l'heure. Oui, pardon, est-ce qu'il y a des questions du public ce soir ou est-ce que le public est lessivé ?

Je vous demande un instant, pour ceux qui peuvent rester. Monsieur. Allez-y, on vous donne un micro, venez vous asseoir.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

**Vincent X [1:38:06.5]**

Bonjour, Vincent X [1:38:06.5], j'ai lancé une pétition concernant le boulevard Henri IV et la situation, que je vous ai envoyée, Monsieur le Maire. Boris m'a répondu le lendemain et je voulais m'adresser à tout le monde parce que depuis la fin des travaux il y a boulevard Henri IV des incidents de plus en plus compliqués, il y a des bruits de klaxon insoutenables constamment de 6 h du matin jusqu'à minuit en semaine et 3 h du matin le week-end parce que les voies de circulation ne sont pas respectées, j'ai vu aussi avec les bus 67, 86 et 87 que les conducteurs se plaignent que le pont de Sully soit constamment bouché, il ne peut pas passer, c'est très compliqué.

J'ai donc fait une pétition qui réunit ce soir 172 personnes, ce qui pour un pâté de maisons qui comprend, je pense, généralement 70 personnes, représente trois fois plus. On aimerait pouvoir avoir une communication avec les personnes qui s'occupent de la voirie et des feux, parce que le feu pour tourner à droite pour aller vers le quai Henri IV n'est pas du tout suivi par les véhicules, surtout par les camions, quelqu'un est passé sous un camion-benne jeudi 30 octobre, il a failli fait se faire écraser, c'est passé à 20 cm. Tout le quartier depuis le boulevard Henri IV jusqu'au quai aimerait pouvoir parler à quelqu'un de la voirie des minutages et des feux parce que c'est très compliqué, les klaxons sont incessants depuis la nouvelle organisation.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup pour cette question. Pour répondre rapidement, Florent. Vous avez pu poser cette question en conseil, essayer de lui donner l'éclairage qu'elle mérite et on vous répondra évidemment bien plus en détail y compris sur place avec les élus. Je donne la parole à Florent GIRY.

**Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation**

C'est exactement ce que tu viens de dire, Ariel, j'ai saisi Véronique qui s'occupe des nuisances et Florent qui s'occupe des mobilités. On a commencé à échanger ensemble, je leur ai fait passer l'information. On a convenu que si vous souhaitiez que nous venions et Florent me disait que si vous étiez constructifs, il n'y avait pas de problème pour aller sur place. Visiblement vous l'êtes, donc je pense qu'il va pouvoir vous donner quelques éléments d'information. Il n'y a vraiment aucun problème pour aller voir sur place, c'est notre mandat.

**Vincent X [1:41:31.2]**

Très bien.

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

Sans faire le débat avant le débat sur place, on va quand même faire venir un collègue de la mission vélo. Votre question tombe à point nommé puisqu'on était en train d'organiser une note de retour d'expérience avec la RATP, les personnes de la voirie et l'association des cyclistes avec le constat que nous partageons aussi que cela ne marche pas très bien. La question est de savoir quelle est la marge de manœuvre pour améliorer les choses. Comme vous l'avez dit, ce qui ne marche pas c'est que les infractions sont très nombreuses.

**Vincent X [1:42:01.1]**

Ce sont aussi les sigles.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

**Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers**

On fera le débat sur place. En tout cas, c'est bien de mettre un visage, on vous répondra par e-mail dans quelques jours pour proposer un rendez-vous, je pense, bientôt. Sur le fond, on verra ce qu'on peut améliorer à court terme, à moyen terme, etc. En tout cas le sujet est réel, on partage le diagnostic, cela ne marche pas bien.

**Vincent X [1:42:21.4]2**

Nous avons été reçus par Boris.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci, on vient vous voir tout de suite. Est-ce qu'il y a d'autres questions du public ?

**Une intervenante [1:42:32.0]**

Oui, excusez-moi, c'est la surprise, je ne savais pas qu'on pouvait poser des questions désormais. Je voudrais juste reparler des SDF parce qu'il y en a beaucoup sur la zone, comme vous le savez. Il commence à faire très froid et il y a des gens en totale perdition. Tous les soirs quand je rentre dans la rue Beaubourg dont on parlait tout à l'heure, des SDF sont réfugiés dans tous les pieds de porte. C'est la panique.

Comme vous le savez, Paris Centre est un pôle d'attraction pour les SDF, ils s'y sentent à peu près en sécurité et les maraudes ne servent strictement à rien. Je vois les mêmes personnes depuis 10 ou 11 ans, leur santé se dégrade gravement, quand je rentre chez moi j'appelle le 115 ou le 18 parce qu'il y a des gens qui sont en perdition totale.

Qu'est-ce qui va se passer ? Il commence à faire très froid. Vous êtes parfaitement au courant, pourquoi ne fait-on rien ?

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Shirley est partie, mais nous ne faisons pas rien. Pour répondre rapidement parce que c'est un vrai sujet qu'on aborde régulièrement, deux réponses très différentes.

Il y a un sujet de compétences, il y a des campements un peu partout, il y en a beaucoup dans le centre de Paris pour des raisons historiques, pour des raisons qu'on connaît qui sont liées aussi à l'infrastructure, à la présence de beaucoup de communautés religieuses, et puis pour des raisons aujourd'hui qui dépassent largement ce cadre-là. Nous avons à plusieurs reprises demandé des opérations de mise à l'abri, nous ne sommes pas pour des opérations d'évacuation, je pourrais citer boulevard Bourdon, la Cité des Arts, le quai de



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

l'Hôtel de Ville. On a un certain nombre de lieux qui posent de gros problèmes, y compris pour les personnes qui sont là.

On attend, je crois qu'on a un rendez-vous prévu cette semaine avec le préfet, c'est la compétence du préfet de région de mettre à l'abri s'il y a des personnes majeures. On demande des mises à l'abri, on nous répond aujourd'hui qu'il n'y a plus de places. De toute façon quand l'hiver arrive et que les températures baissent, on prend nos responsabilités, vous savez qu'on a déjà hébergé en mairie, dans les écoles, dans les loges de gardiens, on les prendra encore une fois chaque année même si ce n'est pas la compétence de la Ville.

Je pense que pour répondre il faudra un jour se poser la question de savoir si la compétence est au bon endroit. Est-ce que cela doit être une compétence de l'État comme aujourd'hui ou est-ce que cela devrait être une compétence municipale avec un transfert de la responsabilité ? Plus cela va, plus je pense que c'est cette dernière option qui est la bonne puisque de toute façon nous avons à y répondre comme ce soir, comme tous les jours, et c'est dommage de ne pas avoir cette compétence. Je pense qu'il faudrait une modification législative en ce sens et cela fera peut-être l'objet d'une proposition.

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres questions ce soir ? Évidemment, je ne vais pas résoudre le problème des personnes à la rue en 3 minutes et je ne prétends pas le faire.

**Une intervenante [1:45:31.9]**

Bonsoir et merci pour ce conseil. J'aurais pu parler du logement social, mais il y a beaucoup d'inconnues et beaucoup de choses que je ne comprends pas.

Je voulais vous remercier pour le vœu pour Shein, j'ai particulièrement apprécié la discussion puisque pour moi, il ne suffit pas de diaboliser le consommateur. J'aimerais bien voir se développer tout un champ de réflexion sur le droit l'élégance même pour les plus modestes d'entre nous, sur la dignité humaine, sur les possibilités d'acquérir et d'avoir une offre de vêtements, car on est dans le monde des apparences, le vêtement est important pour tous et peut-être pour les plus démunis comme les **inaudible [1:46:33.3]**. Je pense qu'il faudrait travailler sur une vraie qualité accessible. Shein pose cette question aujourd'hui dans le lieu emblématique qu'est le BHV.

Je suis très triste pour le BHV que je connais depuis 30 ans, j'espère que cette histoire va bien se terminer et qu'il y aura d'autres choix stratégiques. Nous ne sommes pas comptables, vous n'êtes pas comptables et en tant que citoyen on n'est pas comptables des choix stratégiques des grands groupes, bien évidemment. Tout de même, le BHV est extrêmement symbolique pour notre quartier et pour Paris. J'espère que de bonnes décisions et orientations vont être prises.



**CONSEIL DE SECTEUR DE PARIS CENTRE**  
**Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Je voudrais dire qu'il faudrait vraiment profiter de la question aiguë que pose Shein sur la consommation. Je me demandais si on ne pourrait pas par exemple les attaquer sur la santé publique, sur le vêtement qui finalement donne des maladies. Il y a beaucoup d'actions en cours, j'en suis très heureuse. J'aurais envie de voir beaucoup de propositions pétillantes d'accessibilité pour développer quelque chose de tout à fait positif en réaction.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Merci beaucoup. Même si ce n'est pas formulé comme une question, je comprends la question que vous posez qui est : quelles sont les propositions des uns et des autres sur la *fast fashion* et sur une offre alternative ? Je la comprends comme telle, on ne va pas y répondre ce soir, mais on a quelques réponses qui viendront, je pense, dans les prochaines semaines. C'est une très bonne question.

Je vous remercie.

Ariel WEIL Maire de Paris Centre	Jacques BOUTAULT Secrétaire de séance